



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 28 MAI 2015, A 19H30

PRESIDENCE	M. Peter Schnyder, Président
CONSEIL GENERAL	42 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	Mmes Eva Maria Genewein Depelteau et Pascale Mottolini. MM. Matthias Sluga, Vital Studer, Giovanni-Antonio Colombo, Salvatore Mirata, François Riedo et Claude Longchamp
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015
2. Crédit complémentaire concernant le crédit d'étude d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy
3. Approbation des statuts de la nouvelle unité de gestion « Forêts-Sarine »
4. Comptes 2014
Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et de l'organe de révision
Examen des comptes de fonctionnement et des investissements. Vote final.
5. Rapport de gestion 2014
6. Réponse au postulat concernant «Autorisation de stationnement»
7. Elections à la présidence et à la vice-présidence
8. Divers

M. Peter Schnyder, Président. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, bonsoir !

J'ai le plaisir de vous accueillir pour la deuxième séance de cette année avec comme thème principal les comptes 2014.

Je constate que la séance de ce soir a été convoquée par envoi personnel le 12 mai 2015, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a, donc, ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

Tout d'abord, j'ai le grand regret de vous annoncer la démission de deux de nos collègues. Le premier, M. Benoît Sansonnens (PLR) a démissionné le 21 avril 2015. Il a siégé durant 7 ans au sein du Conseil général, de 2008 à 2015.

Le deuxième, dont nous avons encore le plaisir de l'avoir parmi nous ce soir, M. François Pythoud (PSF) a démissionné pour le 1^{er} juillet 2015. M. Pythoud a enrichi notre Conseil général durant 19 ans, de 1996 à 2015.

En tant que Président, et au nom du Conseil général, je remercie ces deux Conseillers généraux pour leur engagement ainsi que leur interaction qui ont pimenté, dans le bon sens du terme, les débats du Conseil général de ces dernières années. Ils méritent tous vos applaudissements.

Les uns partent, les autres arrivent. J'ai le plaisir de saluer parmi nous un nouveau collègue. Il s'agit de M. Alexandre Wicht, remplaçant de M. Benoît Sansonnens.

M. Wicht est né en 1977. Il est marié avec deux enfants. M. Wicht est économiste HES et habite notre commune depuis 2009. Son assermentation a eu lieu le 11 mai 2015, ce qui lui donne le droit de siéger et de voter au sein de notre Conseil.

M. Benoît Sansonnens a également rempli d'autres tâches dans diverses Commissions. Le groupe PLR a informé tous les chefs de groupe et les commissions concernées et il s'occupera de son remplacement.

Enfin, vous avez reçu sur votre bureau, à titre d'information, le rapport de gestion et les comptes 2014 de la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF).

Se sont excusés pour ce soir, au niveau des Conseillers généraux :

- Mmes Eva Maria Genewein Depelteau et Pascale Mottolini
- MM. Matthias Sluga, Vital Studer, Giovanni-Antonio Colombo, Salvatore Mirata, François Riedo et Claude Longchamp

Pour information, nous sommes 42 Conseillers généraux présents.

Notre ordre du jour comporte 8 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? Tel ne semble pas être le cas. Nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2015

M. Peter Schnyder, Président. Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance. Y a-t-il des remarques à son sujet ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 sont priés de le manifester par main levée.

Le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015 est approuvé à l'unanimité des 42 Conseillers généraux présents.

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. Message relatif au crédit complémentaire concernant le crédit d'étude d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy

M. Peter Schnyder, Président. Avant tout, je vous informe que nous allons voter deux fois pour ce message. La première fois pour le montant de Fr. 400'000.-- et la deuxième pour celui de Fr. 50'000.--.

Je donne la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 12 mai 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Caroline Dénervaud et de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseillers communaux en charge du dossier.

Ces explications ont été appréciées par la Commission financière et la discussion qu'elles ont suscitée a permis de mieux comprendre les intentions du Conseil communal et les raisons pour lesquelles un crédit complémentaire d'étude lui était soumis, car cela ne ressort pas très bien du message.

La Commission financière ne voit pas d'inconvénient à ce que l'on anticipe le travail d'appel d'offres de l'architecte, compte tenu que les Fr. 400'000.-- y afférents auraient de toute manière été prévus dans le crédit de construction et que cela n'aura pas d'impact sur le devis général. Ainsi, le Conseil général disposera de chiffres plus précis quant à 65 % des coûts de cette nouvelle école du Platy lors du message concernant le crédit de construction.

Au vu de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement le crédit d'étude complémentaire de Fr. 400'000.-- à l'unanimité de ses membres présents.

Pour ce qui est du crédit complémentaire de Fr. 50'000.-- pour une éventuelle troisième salle de sport, la Commission financière estime le message lacunaire quant à la définition des besoins et la nécessité de cette infrastructure supplémentaire. La Commission financière ne peut que regretter que ce projet « sorti du chapeau » n'ait pas fait l'objet d'une réflexion approfondie préalable, notamment de la part des services concernés et de la COBA en vue d'en déterminer les véritables enjeux. Malgré tout, la Commission financière reconnaît que c'est le dernier moment pour mener à bien une étude sur cette question, étant donné que la possibilité de réaliser cette troisième salle de sport existe encore.

Compte tenu de ces éléments et du montant relativement bas du crédit, la Commission financière, à la grande majorité des membres présents, préavise favorablement la demande de crédit d'étude supplémentaire de Fr. 50'000.--, mais pour autant que cela ne retarde de quelque manière que ce soit le projet de construction de l'école.

La Commission financière préavise également favorablement l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir ces deux dépenses.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Je reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil général. M. Thomet.

M. Samuel Thomet, Conseiller général. Le groupe PS soutient sans réserve le crédit complémentaire relatif à l'étude d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école de Platy.

Le groupe tient, par contre, à inciter le Conseil communal à privilégier une solution avec une salle de sport triple. En effet, le milieu sportif est très présent dans la Commune, comme on peut le consulter dans le rapport de gestion 2014. Des installations de qualité y sont créées pour être mises à disposition des sociétés et des citoyens. Citons par exemple le terrain de beach-volley ou le terrain de foot synthétique.

Avec l'augmentation de la population, les sociétés de la Commune auront toujours besoin de plus d'heures de salle pour offrir, à leurs membres, des entraînements de qualité. Or, actuellement, il n'y a plus aucune disponibilité dans les salles existantes. Il est donc, pour nous, impératif de profiter de la création de l'école du Platy pour créer une salle de sport triple.

Il s'agit d'un investissement nécessaire. Actuellement, cette troisième salle serait moins onéreuse si on la réalise simultanément avec l'école. Dans 10 ans, ce sera différent. Elle offrira un confort aux enseignants, aux élèves, ainsi qu'à tous les citoyens qui, par le biais de leurs activités sportives en profiteront.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Defferrard.

Mme Francine Defferrard, Conseillère générale. Le groupe PDC s'est réuni le 19 mai dernier et a débattu du message relatif à un crédit complémentaire concernant le crédit d'étude d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy.

Jusqu'à ce jour, le Conseil général a accepté un crédit d'étude avec une enveloppe globale de Fr. 1'100'000.-- TTC pour les honoraires de l'architecte, l'ingénieur civil, l'ingénieur électricien, l'ingénieur chauffage/ventilation, l'ingénieur sanitaire et l'architecte-paysagiste jusqu'au devis général, avec une estimation du coût de construction de +/- 20 %.

Notre groupe a pris acte des trois explications principales, toutes trois liées au temps, pour justifier la présentation à ce stade du projet par le Conseil communal de la demande de crédit complémentaire qui nous est soumise :

- il s'agit, d'une part, d'avancer dans les travaux d'estimation du coût de construction de l'ouvrage, avec estimation de +/- 10 %, cela dans le 65 % des travaux du devis ;
- il s'agit, d'autre part, de se lancer dans la construction de la nouvelle école du Platy, en intégrant directement la 2^{ème} étape, cela compte tenu des projections récentes faites par le Service des écoles pour le besoin en salles à quatre ans.
- il s'agit enfin d'octroyer en urgence un crédit d'étude pour la construction d'une 3^{ème} salle de sport, à l'instar de celles du Platy.

Notre groupe observe que les travaux d'estimation sont déjà intégrés dans le coût de construction de l'ouvrage. Il s'agit pour l'essentiel, comme relevé dans le message, d'anticiper la décision d'octroi de crédit pour les travaux en question. La somme de Fr. 400'000.-- devra être portée en déduction sur les crédits ultérieurs encore à débattre par notre Conseil général pour cette nouvelle construction.

En réalité, seule la demande de crédit sur la somme de Fr. 50'000.-- est une demande de crédit complémentaire. Notre groupe souligne la tardiveté de cette demande de crédit pour l'étude de cette 3^{ème} salle de sport. Il estime toutefois judicieux de le faire à ce stade du projet et invite le Conseil communal à bien vouloir intégrer dans l'étude la possibilité de construire cette 3^{ème} salle de sport sans gradins amovibles (à savoir identique aux deux autres). Il va de soi que l'étude de cette salle supplémentaire de sport ne doit en rien retarder l'ouverture de la nouvelle école du Platy prévue pour la rentrée 2017/2018.

Notre groupe, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 19 mai dernier, soutient les deux demandes de crédit présentées. S'agissant du crédit pour une éventuelle 3^{ème} salle de sport, il ne s'agit nullement d'un blanc-seing donné par notre groupe pour sa construction. Le moment venu et en fonction des éléments portés à sa connaissance, le

groupe PDC se réserve le droit de dire non au crédit de construction de cette 3^{ème} salle de sport.

M. Peter Schnyder, Président. M. Wicht.

M. Alexandre Wicht, Conseiller général. Le Groupe PLR a débattu ce message lors de sa séance du 21 mai dernier et a traité le sujet en deux volets distincts.

En premier lieu, le crédit d'étude de Fr. 50'000.-- concernant la faisabilité d'une éventuelle 3^{ème} salle de sport.

Le groupe PLR estime cette étude primordiale. Certains bâtiments communaux ont été sous-dimensionnés par le passé et il nous paraît important d'avoir toutes les cartes en main afin de prendre la meilleure décision possible au final. Cependant, nous souhaitons que cette étude soit agrémentée d'une variante pour une 3^{ème} salle en version « light ». C'est-à-dire, sans gradins, restaurant ou tout autre élément n'ayant pas le lien direct avec la pratique du sport dans une salle de gym. Le centre sportif du Platy fournissant toutes ces infrastructures à quelques centaines de mètres, nous pensons qu'il n'est pas impératif d'avoir une redondance à ce niveau-là. Nous aurons ainsi à disposition 3 versions, salle double, salle triple « toutes options » et salle triple « light » pour procéder au choix de la meilleure solution.

En second lieu, le crédit complémentaire de Fr. 400'000.-- afin de procéder à l'appel d'offre du 65 % des coûts de la nouvelle école. S'agissant uniquement d'une anticipation des coûts et vu que le devis général ne sera en aucun cas impacté, nous sommes d'avis que ce crédit complémentaire est essentiel.

Par contre, les appels d'offre doivent impérativement tenir compte des variantes en cours, je parle là bien évidemment de la salle double ou triple ou tout autre variante à l'étude, afin que nous ayons toutes les informations en main lors de la décision et que nous ne devions pas relancer un nouvel appel d'offre complémentaire dans un futur proche, ce qui retarderait le processus de construction et impacterait certainement, cette fois, le devis général.

Ainsi le groupe PLR, incluant ses quelques remarques, vous encourage à accepter ce message et d'accorder ces deux crédits d'étude ainsi que d'autoriser le recours à l'emprunt

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts considère les infrastructures du sport comme un service public pour les citoyennes et citoyens de notre commune. Selon notre compréhension, le sport est un facteur clé de la promotion de la santé, pour les hommes autant que pour les femmes, les jeunes, les adultes et les seniors, tout en tenant compte aussi que notre population est de plus en plus sédentarisée.

A part la santé, le sport joue aussi un facteur clé dans le thème très complexe de l'intégration sociale. Le sport, comme les activités culturelles, permet de franchir les barrières sociales et de réunir des personnes de différentes cultures et d'origine autour d'une même occupation. A notre avis, il est judicieux de se donner les moyens nécessaires pour répondre à ces besoins croissants.

Quelle sera la durée de vie d'une infrastructure de ce type, 40 ans, 50 ans, 60 ans ? Comment imaginons-nous la Commune en 2030, comment imaginons-nous le grand Fribourg ? Indépendamment du flux de l'histoire, indépendamment de la future frontière politique ou communale, cette infrastructure de trois salles aura plus qu'une raison d'être. Il se présente maintenant une opportunité de relier les besoins du présent avec les nécessités du futur.

Le parti des Verts accepte le message et invite les autres partis à faire de même.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Je donne la parole au Conseil communal. M. Pierre-Emmanuel Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, la Commission financière a raison de souligner la tardiveté de cette 3^{ème} salle de sport. Nous nous sommes concentrés sur la structure scolaire et ses deux salles de sport qui doivent répondre à des exigences d'ordre scolaire.

Après avoir analysé les derniers projets d'architectes et, étant donné la surface disponible côté nord, nous avons pensé qu'il serait dommage de ne pas anticiper la possibilité de mettre en place une 3^{ème} salle.

Il est clair que le Conseil communal doit encore débattre sur ce projet. Une rencontre aura lieu avec la Commission de bâtisse et l'architecte le 9 juin 2015 pour peaufiner le planning et les éléments de détails.

Pour répondre à Mme Defferrard, en effet, il ne faut pas que cela retarde le chantier car l'école doit impérativement ouvrir pour la rentrée 2017-2018.

Concernant la 3^{ème} salle « light » proposée par M. Wicht, actuellement le projet est un concept voué uniquement aux sportifs pour autant que les deux autres salles suffisent pour le contexte scolaire.

Ce qui a été dit est pertinent. Nous avons déjà des gradins dans la salle du Platy qui est toute proche et peut accueillir sept cents personnes. Il n'est pas conseillé de faire encore une salle, à proximité, pouvant également accueillir sept cents personnes et qui, de plus, créerait des problèmes de parcage dans le secteur. Il faut une salle pouvant accueillir des petits championnats et des entraînements.

Concernant le cahier des charges, il y aura moins de volume sans les gradins. En ce qui concerne la ventilation, là aussi, il y a un impact important sur le coût. Il n'est pas le même pour ventiler une salle de sept cents personnes ou de trois cents.

Les appels d'offres partiront assez vite. Ensuite, nous inviterons les ingénieurs à travailler sur cette 3^{ème} salle.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous passons au premier vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire concernant le crédit d'études d'architectes et d'ingénieurs pour l'établissement du devis général de l'école du Platy, à savoir Fr. 400'000.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 72'000.--, soit Fr. 60'000.-- pour l'amortissement de 15 % et Fr. 12'000.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit complémentaire de Fr. 400'000.-- est approuvé à l'unanimité.

M. Peter Schnyder, Président. Nous procédons au deuxième vote concernant le crédit d'étude supplémentaire pour une éventuelle 3^{ème} salle de sport.

Celles et ceux qui acceptent le crédit nécessaire au crédit d'étude supplémentaire pour une éventuelle 3^{ème} salle de sport, à savoir Fr. 50'000.-- avec un total de charges financières annuelles de Fr. 9'000.-- TTC, soit Fr. 7'500.-- pour l'amortissement de 15 % et de Fr. 1'500.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

Le crédit complémentaire de Fr. 50'000.-- est approuvé à l'unanimité.

Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

3. Message relatif à l'approbation des statuts de la nouvelle unité de gestion «Forêts-Sarine»

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil communal. M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je n'ai pas de remarque particulière à faire sur ce projet. J'encourage, toutefois, le Conseil général à entrer en matière sur l'approbation de ces statuts et de les accepter sans réserve.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil général. Mme Comment Gauderon.

Mme Isabelle Comment Gauderon, Conseillère générale. Le groupe PDC, après étude du projet de création d'une nouvelle unité de gestion sous l'appellation «Forêts-Sarine», se prononce, à l'unanimité des membres présents, pour la création de cette nouvelle entité.

Le groupe relève avec satisfaction la qualité et l'efficacité des négociations entreprises par le Conseil communal qui ont abouti à une unité de répartition favorable à notre Commune.

A titre personnel, promeneuse assidue de nos forêts, je suis inquiète de l'évolution de leur gestion depuis l'ouragan Lothar. L'intensification des routes praticables du grand secteur, l'utilisation de machines, toujours plus grosses, employées toute l'année par tous les temps rendent bon nombre de chemins inutilisables à pied. C'est la gestion actuelle de nos forêts publiques ou privées avec les moyens qu'on lui donne.

J'ose espérer que la nouvelle entité «Forêts-Sarine», par l'intermédiaire de ses membres aura le souci moral d'ajouter à ses nombreuses charges dictées par l'efficacité économique, celle de préserver l'harmonie et la beauté de nos forêts pour le bien de tous.

M. Peter Schnyder, Président. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Le groupe socialiste s'est penché sur le message relatif à l'approbation des statuts de la nouvelle entité de gestion «Forêts-Sarine» et est unanimement favorable à l'objet du message.

Nous vous invitons à accepter ce message visant à intégrer notre commune dans la nouvelle corporation unique «Forêts-Sarine». Cette nouvelle entité permettra de nouvelles synergies et une gestion professionnelle des forêts et bois communaux.

En outre, nous tenons à souligner et à remercier le travail du Conseil communal ayant abouti à une clé de répartition plus juste et favorable à notre commune.

M. Peter Schnyder, Président. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 12 mai 2015, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en remplacement de M. Benjamin Gasser, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents, soutient la proposition du Conseil communal dans le sens de l'acceptation des statuts de cette nouvelle unité de gestion «Forêts-Sarine».

Elle félicite le Conseil communal pour sa ténacité dans les négociations qui ont abouti à une clé de répartition plus acceptable pour notre commune et une participation sensiblement supérieure du canton.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. A l'occasion de la séance préparatoire du 21 mai 2015, le groupe PLR a pris connaissance des statuts de la nouvelle unité de gestion «Forêts-Sarine».

A l'unanimité, notre groupe vous propose d'accepter ce message.

Nous relevons le bon travail du Conseil communal en ce qui concerne la négociation de la clé de répartition. Permettez-nous, cependant, de poser quelques questions :

- que se passera-t-il si l'une ou l'autre des communes devait refuser ces statuts ?
- comment est calculée la part de l'Etat de Fribourg et des autres partenaires qui ne sont pas des communes, car ils ne possèdent pas de potentiel fiscal.

Enfin, notre groupe vous invite à accepter les statuts de la nouvelle unité de gestion «Forêts-Sarine».

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Je donne la parole au Conseil communal.
M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Je remercie tous les groupes d'avoir accepté à l'unanimité ces statuts.

J'ai pris note des remarques de Mme Comment Gauderon et, effectivement, nous sommes face à des problèmes modernes pour la gestion de ces forêts. On peut, en effet, regretter l'utilisation intensive de machines, mais il faut savoir que nous avons un devoir de reboisement des massifs forestiers et que nous essayons de le faire le mieux possible.

Quant aux questions intéressantes de Mme Fässler, je me les suis aussi posées. Si une commune refuse, il y a plusieurs options.

La première, si une commune refuse les statuts et qu'elle a plus que 400 ha, qui est un très grand domaine forestier, pour mémoire Villars-sur-Glâne en a 60, elle peut se constituer elle-même une corporation forestière. Par exemple la Bourgeoisie de Fribourg est une corporation.

Si une commune n'a pas le seuil critique de 400 ha de forêt, elle doit adhérer à une unité de gestion. On va essayer d'éviter le mitage forestier. Villars-sur-Glâne ne pourrait pas participer, par exemple, à la corporation forestière autre que celle éventuellement de la Bourgeoisie ou celle de la corporation forestière de la Sonnaz, respectivement «Forêts-Sarine ».

Si une commune fait la «rebelle» jusqu'au bout, elle se met hors la loi car elle est obligée, selon la loi sur les forêts, de se constituer en corporation. L'Etat, in fine, pourrait obliger cette dite commune d'adhérer à une corporation.

Enfin, pour information, la commune de Ferpicloz, qui a 8 ha de forêts, a refusé actuellement les statuts « Forêts-Sarine». C'est une commune qui a un poids relativement marginal au niveau forestier par rapport à la corporation de la Sonnaz qui compte 2'500 ha. Actuellement, la corporation de Ferpicloz est en marge de la loi et pourrait être obligée de rejoindre «Forêts-Sarine».

La deuxième question, concernant l'IPF. Il faut savoir que «Forêts-Sarine» sera également constitué de propriétaires privés qui paieront une cotisation à la corporation «Forêts-Sarine». Si les propriétaires privés ont été inclus c'est, notamment, pour avoir une masse globale de bois plus élevée afin de peser plus lourd sur le marché du bois.

En ce qui concerne les paroisses, nous avons calculé un indice potentiel fiscal (IPF) neutre à 100. Pour mémoire, Villars-sur-Glâne a un IPF de 164, je ne veux pas trop m'avancer car je me suis renseigné pour les paroisses, mais pas pour l'Etat. Il semblerait que pour l'Etat, le procédé a été le même. Voilà pour le calcul de l'IPF. Pour le reste du calcul, on prend des paroissiens ainsi que les ha de forêts qu'elle possède.

L'Etat a accepté de payer un peu plus. On a fait du forcing afin que l'Etat s'engage de manière plus grande dans la clé de répartition. La commune de Villars-sur-Glâne était une des dernières communes « neinsager » dans ce dossier et, a été relativement coriace, pour que la clé de répartition soit plus équitable aux communes.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celle et ceux qui acceptent les statuts de la nouvelle unité de gestion «Forêts-Sarine» sont priés de le manifester par main levée.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

4. Comptes 2014

M. Peter Schnyder, Président. Je vous rappelle que nous allons aborder les objets, en premier lieu, dans le cadre d'une discussion générale, puis dans le cadre d'une discussion de détail, chapitre après chapitre. Dans ces deux phases, la parole sera, tout d'abord, donnée au Conseil communal, puis à la Commission financière et ensuite au Conseil général.

Je donne la parole au Conseil communal, M. Olivier Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Avec un sentiment un peu mitigé, j'ai le plaisir de vous présenter, par quelques chiffres clés, les comptes 2014 de notre commune.

Sentiment mitigé car, autant 2014 peut nous réjouir, autant l'avenir s'annonce beaucoup plus problématique et périlleux, entre les investissements massifs inévitables, la réforme de l'imposition des entreprises, le franc fort, la baisse continue de la moyenne des impôts payés par les personnes physiques ainsi que la dépendance accrue de notre commune aux personnes morales.

Notre mission est de ne pas se laisser griser par les bons chiffres du passé, mais d'anticiper l'avenir en les utilisant à bon escient, en se rappelant qu'ils ne peuvent être que le fruit de la prudence. Etre visionnaire c'est bien, mais être visionnaire et responsable c'est encore mieux.

C'est dans ce contexte que je me permets de vous projeter, au beamer (voir annexe), quelques chiffres qui vous donneront une vision un peu différente, que la lecture du message, de la situation financière de notre commune. Quelques chiffres clés qui constituent le fil rouge que nous devons suivre ces prochaines années pour garder l'équilibre de notre situation financière et continuer de proposer à nos habitants des prestations dignes de ce nom.

Tout d'abord, quelques généralités. Le bénéfice 2014, budgétisé à Fr. 92'658.--, est de Fr. 855'183.--. Nous sommes donc largement au-dessus du budget. Le bénéfice des comptes 2013 était de Fr. 381'059.--. Celui de 2014 peut être qualifié de bon cru, même de grand cru.

A la lecture du message, de nombreuses réserves et amortissements ont été faits dans la perspective de jours un peu moins glorieux. Ces réserves et amortissements démontrent combien le Conseil communal est sensible au principe de « prudence et prévoyance » dans la gestion de la Commune.

Le compte financier, ce fameux carnet du lait de la Commune, présente un bénéfice de Fr. 17'950'101.-- correspondant à la différence entre les entrées et les sorties si nous ne tenons pas compte de l'ensemble des réserves et amortissements qui sont faits.

Nous voyons qu'en 2014, nous avons beaucoup plus encaissé que dépensé. Les liquidités s'élevaient au 31.12.2014 à Fr. 28'209'853.--. Depuis le début de l'année, nous avons déjà dépensé en investissement. De ce fait, au 27.05.2015, le montant des liquidités s'élèvent à Fr. 23'000'000.--.

Concernant la dette brute, nous avons pu la réduire, en 2014, de Fr. 3'799'319.-- qui correspond au remboursement d'un prêt à taux et durée fixe de l'UBS qui figure dans le bilan.

Dès lors, au 31.12.2014, la dette est ramenée à Fr. 56'829'000.-- qui correspond à celle que nous avons en 1997. Je vous rappelle qu'en 2006, nous avons une dette de Fr. 94'121'000.--. Aujourd'hui, elle est de Fr. 4'668.-- par habitant, alors qu'en 2006, elle était de Fr. 9'051.-- par habitant. Le chemin parcouru depuis 2006 est énorme, nous pouvons nous en considérer comme les instigateurs par nos décisions.

Les comptes 2014 se caractérisent par des recettes fiscales des personnes morales en nette hausse et par des investissements réduits qui se sont élevés seulement à Fr. 3'003'000.-- et qui ont été financés par les liquidités. Il n'y a pas eu, donc, d'emprunt en 2014 pour financer les investissements.

La prudence ne date pas de l'année 2014 puisque les réserves comptables au 31.12.2014, que ce soit pour investissements futurs, pour le service et l'épuration des eaux, pour l'investissement d'achats immobiliers, s'élèvent à Fr. 21'333'000.--. Il s'agit là de réserves comptables.

Au niveau des charges, sur 9 dicastères (hors chapitre impôts), 4 dicastères sont en hausse et 5 sont en baisse par rapport au comptes 2013. La plus grande hausse est le dicastère des affaires sociales puisque les charges nettes passent de Fr. 8'132'142.-- à Fr. 9'232'040.-- pour 2014, soit une augmentation de Fr. 13.5 %.

Les charges brutes 2014 étaient de Fr. 55'448'000.-- et de Fr. 55'852'000.-- en 2013, soit une baisse de 0.4%. Par contre, les charges nettes augmentent de Fr. 854'422.-- par rapport aux comptes 2013. Nous pouvons donc dire que, par rapport à l'augmentation de la population,

les charges sont maintenues. Il est très difficile de réduire les charges nettes pour une commune de 12'000 habitants.

Concernant les revenus, notamment les impôts conjoncturels qui dépendent de la situation économique, vous pouvez constater que l'impôt sur les gains immobiliers s'élève à Fr. 1'185'000.-- en 2014. Il est plus élevé qu'en 2013 et encore plus que le budget 2014 de Fr. 585'000.--. Nous avons été très prudents dans le budget 2014 car c'est un poste difficile à budgétiser étant donné que la Commune n'a aucune prise sur celui-ci. Nous avons fait attention de ne pas budgétiser ce poste de manière trop optimiste pour 2015 avec un montant de Fr. 800'000.-- qui est bien inférieur aux comptes 2014.

Il y a le poste des mutations immobilières qui a explosé tous les compteurs en 2014 avec un montant de Fr. 3'640'000.--. C'est 231 % de plus qu'en 2013 et 180% de plus que le budget 2014. L'explication est due à la nouvelle loi entrée en vigueur au 01.01.2014 qui a élargi l'assiette des droits de mutation.

Il en découle que l'Etat et les communes encaissent plus lors de chaque transaction immobilière et enfin il y a eu dans la commune de Villars-sur-Glâne une grosse transaction immobilière qui a rapporté un montant de plusieurs centaines de milliers de francs en droit de mutation. Il faut souligner qu'une telle transaction ne se renouvelle pas chaque année si bien qu'au niveau du budget 2015, le montant est aussi largement inférieur aux comptes 2014 et s'élève à Fr. 2'000'000.--. Il faut retenir que les impôts conjoncturels ne sont pas chaque année les mêmes.

Concernant les impôts sur les personnes physiques, le Conseil communal a été prudent dans ses estimations. Il n'a pas tenu compte des statistiques que l'Etat propose, soit une augmentation de 3 à 8%. L'expérience a démontré que ces statistiques n'étaient pas fiables si bien que les estimations fiscales n'ont pas été augmentées en fonction du pourcentage de l'Etat.

Les revenus des personnes physiques augmentent par rapport aux comptes de 2013 de 6%, mais sont inférieurs au budget 2014. C'est une fourchette tout à fait acceptable car il est très difficile d'estimer ces recettes fiscales.

J'attire votre attention sur la problématique de la commune de Villars-sur-Glâne concernant les contribuables physiques. L'impôt moyen payé par contribuable (personne seule ou en

couple) a diminué depuis 2006. Il passe de Fr. 3'661.-- en 2006 à Fr. 3'219.-- en 2013 soit une diminution de 12% en 7 ans sur la moyenne de l'impôt payé par contribuable.

Une petite statistique sur le panel des contribuables de notre commune.

Nous avons 5'915 contribuables en 2013 sur 12'062 habitants.

- 2'634 contribuables avaient un revenu imposable inférieur à Fr. 50'000.--
- 4'804 contribuables avaient un revenu imposable inférieur à Fr. 100'000.--

En résumé, 81 % des contribuables de Villars-sur-Glâne ont un revenu imposable inférieur à Fr. 100'000.--.

Sur la base de ces chiffres, pouvons-nous dire comme on l'entend souvent, que la Commune de Villars-sur-Glâne est une commune riche ? A chacun sa notion de richesse !

S'agissant de l'impôt sur les personnes morales, vous avez constaté qu'en 2014, nous avons explosé tous les compteurs. L'impôt estimé à Fr. 24'805'124.-- est en dessus du budget 2014 de 26 % et de 7% en dessus des comptes 2013.

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette dépendance aux personnes morales n'est pas très bonne et très délicate dans notre commune puisque nous dépendons aussi beaucoup d'un seul contribuable.

Nous avons un taux de répartition entre les personnes physiques et morales qui est inversé. Nous avons plus d'impôts payés par les personnes morales que physiques, à raison de 55% pour les personnes morales et de 45 % pour les personnes physiques. Pour information, dans les autres communes, en général, le taux de répartition est de 20 % pour les personnes morales et de 80 % pour les personnes physiques.

Nous accroissons chaque année, un peu plus, notre dépendance aux personnes morales. Je vous rappelle également la mobilité fiscale des personnes morales qui peut se restructurer de telle sorte, que même si elles demeurent à Villars-sur-Glâne, elles peuvent tout à fait se fiscaliser, partiellement, ailleurs que sur la commune.

Je reviens sur l'imposition des entreprises (RIE III) dont on a lu récemment qu'elle rentrerait en vigueur peut-être en 2018 et non pas en 2019.

Les premiers calculs qui ont été faits au niveau des communes pourraient aboutir à une perte de 50 % des recettes d'impôts des personnes morales. Cette baisse de la fiscalité des personnes morales aura un impact sur les cantons et les communes et non pas sur la Confédération.

Cette baisse ne tient pas compte des compensations éventuelles offertes par la Confédération ainsi que la diminution de la péréquation intercommunale.

On a lu dans la presse ces derniers temps que l'abandon du taux-plancher du mois de janvier se fera plutôt sentir en automne 2015. Nous verrons bien l'effet ressenti lors de l'établissement des comptes 2015.

Enfin, selon le communiqué de presse du 22.05.2015, vous constatez que le Groupe Richemont a vu son bénéfice net diminuer de 35 % au 31.03.2015, ce qui risque d'impacter les comptes 2015 de la commune.

Réjouissons-nous que modérément de l'avenir pour les personnes morales car de façon générale, il est très incertain.

Quels sont les remèdes à envisager par rapport à cet avenir incertain et les mesures d'anticipation qu'il faudrait prendre ?

En 2006, nous avons augmenté les taxes sur l'eau et l'épuration des eaux. Selon le principe de l'équivalence, je vous rappelle que nous ne pouvons pas encaisser plus de taxes que cela est nécessaire et pas non plus augmenter ces taxes pour faire des réserves sur d'autres postes. En 2006, nous avons aussi augmenté la contribution immobilière.

De ce fait, la nécessité est de contenir les charges dans le ménage communal et dans les investissements à prioriser. Je vous rappelle qu'en 2015 les investissements ne seront pas de Fr. 3'000'000.-- comme en 2014. Le futur sera Fr. 35'000'000.-- pour la réfection de l'école de Cormanon et la nouvelle école du Platy, plusieurs millions pour le nouveau centre administratif, la passerelle de Belle-Croix et le terrain synthétique de football. Les millions vont s'accumuler et nos liquidités vont rapidement fondre. Notre dette va à nouveau augmenter d'où la nécessité impérieuse de prioriser les investissements.

Enfin, il y a aussi le « cheval de bataille » de M. Bruno Marmier sur la politique territoriale. Le plan d'aménagement permettra de réaliser des zones d'habitation pour attirer de nouveaux

contribuables, ainsi que des zones industrielles comme Bertigny-Ouest pour accroître le potentiel de personnes morales qui pourraient s'établir sur notre territoire.

En conclusion, si les comptes 2014 sont ensoleillés, l'horizon financier est un peu plus nuageux, voire orageux.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole à la Commission financière, M. Thomas Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 30 avril 2015 consacrée à l'examen des comptes 2014, la Commission financière a entendu les explications données par M. Olivier Carrel, Conseiller communal responsable du dicastère des finances, et M. Claude Mettraux, Chef du service des finances.

La Commission financière a la grande satisfaction de constater que la saine gestion des affaires communales et la bonne santé financière de nos entreprises et sociétés ont engendré des comptes 2014 avec un bénéfice de Fr. 855'183.69, sans compter les amortissements et réserves importantes. Les liquidités à disposition de la Commune sont élevées et la dette et ses intérêts en nette diminution. Ceci est en premier lieu le résultat des rentrées fiscales sur le bénéfice des personnes morales bien plus importantes que budgétisées. Toutefois, il ne faut pas oublier les recettes d'impôts sur le revenu des personnes physiques qui stagnent à environ Fr. 20'000'000.-- et sont nettement inférieures à celles sur le bénéfice des personnes morales ce qui signifie une situation exceptionnelle au niveau cantonal, certes bienvenue pour la Commune, mais créant une dépendance non négligeable des finances communales du bien-être de nos entreprises. Et déjà le ciel s'assombrit par l'annonce toute récente d'un recul de bénéfice non négligeable de 36 % du plus gros contribuable de notre commune. A cela s'ajoutent de nombreux et coûteux investissements à financer dans un futur proche : nouvelle école du Platy (20 millions, selon le dernier devis même 26 millions), nouveau bâtiment de l'administration communale (18 millions), assainissement de l'école de Cormanon (6 millions), agrandissement de la Résidence Les Martinets (20 millions), réaménagement du carrefour de Belle-Croix (22 millions). Sans compter que les finances communales contribuent largement à la péréquation financière toujours en augmentation (+ Fr. 200'000.--) et seront certainement davantage encore touchées avec la nouvelle RIE III, dont les premiers échos laissent craindre le pire pour les finances communales, en notant que la RIE III aura une incidence importante aussi sur notre contribution à la péréquation financière. Autre élément inquiétant : la baisse des rentrées fiscales des personnes physiques (10 % en 5 ans), alors que la population de Villars-sur-Glâne ne cesse de croître avec toutes les charges qui en résultent.

Les dépenses liées, sur lesquelles notre commune n'a aucune marge de manœuvre ont, elles aussi, pris l'ascenseur (28 millions en 2010, 35 millions en 2014).

La Commission financière tient à saluer le Conseil communal et l'administration communale pour leur rigueur dans la tenue des budgets. Mis à part deux dicastères, tous ont vu leur budget respecté, voire sont en dessous des montants attribués. La Commission financière les encourage à poursuivre la politique restrictive entreprise depuis plusieurs années et dont les effets positifs sont indéniables.

A l'unanimité des membres présents, la Commission financière approuve les comptes 2014.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil général dans le cadre de la discussion générale. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. Le Centre Gauche PCS ne peut que se réjouir face aux comptes 2014 à nouveau bénéficiaires. Nous tenons à féliciter notre Conseil communal et son administration pour sa gestion rigoureuse et prudente des deniers publics.

Mais, soyons honnêtes, en termes de ressources financières, notre commune continue à jouer dans la cour des grands. En effet, les impôts sur les entreprises nous rapportent 27 millions, soit le 20 % de la totalité des impôts sur les personnes morales prélevés dans l'ensemble des communes fribourgeoises.

Il faut bien avouer que, dans ce cas, le slogan de nos camarades du parti socialiste, « Pour tous, sans privilèges » ne s'applique pas à notre commune. Avec les 27 millions de revenus pour 4 % de la population du canton, il y a manifestement un privilège, même s'il est tout à fait légal.

M. Moret commente au beamer (voir annexe) le coup d'œil chez deux voisines de l'Agglomération qui confirme ce privilège que nous assurons.

Nous avons comparé les populations et les revenus par habitant des personnes morales car les impôts sur les personnes physiques étaient plus ou moins identiques.

- Villars-sur-Glâne avec 12'000 habitants pour 27 millions donne Fr. 1'760.-- par habitant disponible pour notre exécutif.

- Fribourg (selon les comptes 2013) comptait 38'000 habitants avec 16,2 millions donne plus que Fr. 430.-- par habitant, soit 4 x moins que Villars-sur-Glâne.
- Marly (selon les comptes 2013), qui a refusé une modeste augmentation d'impôt, avec 8'000 habitants pour 0.8 millions, soit 18 x moins que la Commune de Villars-sur-Glâne.

Cet état de fait nous permet de constater, année après année, que notre situation fort enviable nous permet :

- de payer aisément les 6,4 millions de péréquation financière, un acte de solidarité intercommunal élémentaire
- de procéder à une nouvelle diminution de la dette brute de 3,8 millions
- d'attribuer 9 millions à diverses réserves et de boucler malgré tout cela par des comptes annuels positifs.

Qu'en est-t-il de l'avenir ?

- un 1^{er} coup de semonce a été tiré par le groupe Richemont, le plus gros contribuable de la Commune, dont le bénéfice va diminuer de 36 % en 2015.
- un 2^{ème} coup de semonce, encore plus violent, va être tiré en 2018, déjà, avec la 3^{ème} réforme de l'imposition des entreprises. En effet, le Conseil d'Etat a estimé une perte pour les communes d'environ 50 millions. Cela fera pour nous une perte sèche de 10 millions, soit le 13% de notre budget annuel.

M. Olivier Carrel a déjà répondu à notre question qui était de connaître la stratégie concrète du Conseil communal en vue de ces redoutables échéances.

Je remercie le Conseil communal d'avoir anticipé et je relève tout de même que le jour où nous aurons 10 millions en moins peut-être que les mesures proposées ne seront pas suffisantes.

Nous nous sommes, souvent, posés la question de savoir pourquoi il n'y a pas de partage des revenus sur les personnes morales entre les différentes communes du canton, voire d'un district.

Nous concluons en disant heureusement nous avons la chance d'être dans la cour des grands et, tenant compte de ce constat, nous approuvons les comptes 2014 et remercions le Conseil communal.

M. Peter Schnyder, Président. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Pour la énième année consécutive notre commune peut, fort heureusement, présenter d'excellents comptes. Outre le bénéfice affiché, des réserves importantes ont été constituées et des amortissements supplémentaires effectués. En cette dernière année de législature, il n'est pas banal de rappeler la diminution continue de la dette, qui s'est poursuivie cette année. Depuis le début de la présente législature, la dette est passée de Fr 68'466'000.-- à Fr. 56'829'000.--. Un grand merci à l'administration et au Conseil communal en place.

Pour la énième année consécutive, également, deux constatations moins réjouissantes sont à relever au point de vue financier, les revenus des personnes physiques sont inférieurs aux montants budgétisés et estimés pourtant avec grande prudence.

Deuxièmement, le montant des revenus des personnes morales est à nouveau supérieur à celui des personnes physiques. Le tableau semble, sur la base de ces deux informations, alarmant pour le futur. Si on y ajoute également le fait que la réforme des entreprises fera perdre des rentrées fiscales, que les annonces économiques prévoient des turbulences sur la santé de certaines de nos personnes morales et que la Commune va à l'encontre d'investissements lourds dans un avenir proche, la situation semble intenable.

Essayons de garder notre sang froid, restons calme, ne paniquons pas.

Certes, la part des revenus des personnes morales est supérieure à celle des personnes physiques, mais comment pourrait-il en être autrement avec une manne financière pareille venant des personnes morales.

Tâchons, au contraire de garder ces personnes morales chez nous, sans faire de cadeau non plus, voire d'augmenter la présence d'entreprises d'un certain genre sur notre territoire.

Pour ce qui est des revenus des personnes physiques, la constatation est générale puisque d'autres communes sont dans la même situation ainsi que le canton. Les raisons sont connues. De plus en plus de personnes n'ont pas de revenus suffisants pour payer des impôts.

Ce qui est vraiment alarmant c'est la situation de ces personnes, en marge du système économique et sociale. Il serait judicieux de trouver des solutions à ce problème d'abord.

L'avenir enfin. Les réformes attendues ne sont pas des plus réjouissantes pour les comptes communaux encore moins pour la justice fiscale. Toutefois, au vu des chiffres actuels, la situation restera bonne dans le court terme. Il faut donc profiter de la coïncidence entre gros investissements et grosses disponibilités pour avancer dans ces projets.

Nous attendons et espérons que l'administration et le Conseil communal continuent de garder l'œil vigilant et de contenir les dépenses courantes tout en répondant, comme ils le font très bien actuellement, aux besoins des villaroises et villarois.

Le groupe socialiste approuve bien évidemment les comptes 2014 et vous invite à faire de même.

M. Peter Schnyder, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Le groupe des Verts a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2014, qui dégagent un bénéfice de Fr. 855'000.-- et permettent une réduction de la dette de Fr. 3'800'000.--.

Vu la bonne situation financière de la Commune, notre groupe tient à saluer la constitution d'importantes réserves de Fr. 4'500'000.-- pour des investissements futurs, et un peu plus de Fr. 3'100'000.-- pour l'achat de terrains. Ce dernier point est très important, car c'est avant tout grâce à la propriété du sol que les collectivités publiques peuvent orienter leur développement et influencer les projets. Fort de cette réserve, nous encourageons le Conseil communal à mettre en place une stratégie de politique foncière active.

Le groupe des Verts vous recommande d'approuver les comptes 2014.

M. Peter Schnyder, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. Lors de sa séance de groupe du 19 mai dernier, le groupe PDC a examiné avec attention les comptes 2014 et pris acte, avec beaucoup de satisfaction, du résultat bénéficiaire de ceux-ci. Le groupe PDC se réjouit également de la diminution de la dette communale brute. Ne pas diminuer sa dette alors que les comptes sont positifs aurait été du non-sens.

Le groupe PDC invite donc le Conseil communal à persévérer sur cette voie et tient à le féliciter pour cet exceptionnel résultat. Exceptionnel dans le sens d'exception, qui sort de l'ordinaire.

Le groupe PDC n'est pas dupe, et bien que notre situation semble favorable, il ne faut pas perdre de vue les nombreux investissements futurs. D'autant plus que notre situation risque fort d'être mise à mal par la nouvelle fiscalité des entreprises, les mesures d'économie du Canton et une péréquation financière toujours plus élevée.

Les remarques et inquiétudes émises l'année passée par notre groupe sont toujours d'actualité. La baisse de la fiscalité des personnes physiques, alors que la population ne cesse d'augmenter, continue. Cette situation se calque malheureusement sur ce qui est constaté dans d'autres communes du canton. Nous avons l'avantage d'avoir sur notre territoire des entreprises encore florissantes, mais personne ne peut prédire jusqu'à quand cela durera.

Il suffit qu'une entreprise prenne froid et c'est toute la Commune qui s'enrhume.

Cet état de fait doit inciter le Conseil communal à poursuivre sa gestion saine et rigoureuse des dépenses ordinaires.

Grâce à cet apport fiscal excellent, la Commune est non seulement en mesure de financer de nombreuses dépenses publiques en faveur de notre population, mais aussi de soutenir la péréquation financière profitable aux autres communes du canton.

Ceci dit, le groupe PDC vous propose d'accepter les comptes 2014.

M. Peter Schnyder, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Voilà bientôt 15 ans, le Conseil fédéral adoptait le principe du frein à l'endettement en matière de finances publiques. Principe, relativement simple, qui prévoit que, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, le total des dépenses ne doit pas excéder celui des recettes. En cas de recettes extraordinaires, ces dernières sont allouées à un compte de compensation pour les périodes de vaches maigres.

Force est de constater que notre Conseil Communal adopte ce même principe de manière rigoureuse, avec plus de Fr. 11'000'000.-- attribués à divers amortissements supplémentaires et réserves, si l'on ne tient pas compte des amortissements financiers obligatoires ni des produits de la vente d'immeubles.

Ainsi, le but principal du frein à l'endettement est d'empêcher que la charge financière des projets d'aujourd'hui soit reportée sur les contribuables de demain. Parlons-en des investissements : avec une moyenne annuelle de Fr. 4'500'000.-- investis sur les 5 dernières années, en ayant recours à l'emprunt ou non, on ne peut pas dire que la Commune ait fait des dépenses inconsidérées. Or, un vent d'euphorie dépensière semble, petit à petit, gagner certains d'entre nous. Alors que, c'est justement aujourd'hui que nous devons rester des plus vigilants, car l'avenir s'annonce sombre et incertain.

Sombre, car nous allons au-devant d'un nombre significatif d'investissements majeurs avec, dans le désordre et pour ne citer qu'eux, l'école du Platy, le nouveau bâtiment de l'administration communale et le réaménagement du carrefour de Belle-Croix, etc, ce qui totalisera des dépenses de plusieurs dizaines de millions de francs, le tout dans un horizon très proche.

Incertain car, coïncidant avec ce même horizon, entrera en vigueur la fameuse RIE III dont l'impact sur notre commune, bien qu'actuellement difficilement chiffrable, pourrait se monter à Fr. 5'000'000.--, voire plus. Et je ne vous parle pas là des récents déboires d'un de nos principaux contribuables, dont les bénéficiaires 2014 ont chuté et les ventes d'avril, mois du début de leur nouvel exercice comptable, ont été considérées comme mauvaises.

Pourrons-nous dissoudre nos réserves plus tard pour combler un éventuel déficit en vue d'éviter une augmentation d'impôt obligatoire ? Le principe d'équivalence, ou d'utilisateur-payeur, voudrait qu'il y ait un rapport direct entre bénéficiaires et payeurs. Cependant, notre marge de manœuvre est des plus réduites, la plupart des différentes taxes communales se situant déjà dans le haut de la fourchette. Cessons donc de financer de plus en plus de prestations à la population au moyen de rentrées de personnes morales, rentrées dont l'avenir est des plus incertains !

De gros nuages noirs s'amoncellent ainsi au-dessus de notre collectivité. Or, au lieu de faire preuve de la prudence qui devrait être de mise, certains n'hésitent pas à dépenser à tout va, de manière irresponsable et inconsidérée. Si nous avons pu l'année dernière réaliser quelques réserves et amortissements divers, c'est avant tout et uniquement grâce à des rentrées extraordinaires. Il faut à tout prix avoir cela en tête et bien se garder d'y voir un acquis pour le futur.

Vigilance, prudence et rigueur, voilà les trois qualités dont nous devons faire preuve dans la dépense des deniers publics. Sur ces considérants, le groupe PLR recommande, à l'unanimité, l'acceptation des comptes 2014 qui nous sont soumis ce soir.

M. Peter Schnyder, Président. Autres intervenants sur la discussion générale ? Tel n'est pas le cas. Nous passons, dès lors, à la discussion de détail.

Je précise la procédure pour ceux qui assistent la première fois sur la discussion de détail. Nous allons passer, chapitre par chapitre. Tout d'abord, la parole est au Conseil communal puis à la Commission financière et enfin au Conseil général. Un Conseiller général peut prendre la parole pour poser des questions, relatives au compte de fonctionnement ou à celui des investissements. A la fin, nous allons voter sur les comptes dans son entier.

M. Peter Schnyder, Président. J'ouvre la discussion de détail.

Chapitre 0 / Administration

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque sur les points suivants :

020.318.60 Achat abonnements généraux CFF

020.434 Location abonnements généraux CFF

La Commission financière constate que 28 % des abonnements proposés à la population sont invendus, ce qui représente un montant non négligeable de Fr. 35'000.--. La Commission financière demande au Conseil communal d'entamer une réflexion afin de trouver une solution pour remédier à cette perte récurrente.

M. Peter Schnyder, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général, a également une remarque concernant le compte 020.434. Si j'ai bien compris, on traite des coûts engendrés par des abonnements généraux qui, normalement, devraient être couverts par les rentrées. Je voudrais une explication par rapport à ce compte de la part du Conseil communal.

M. Peter Schnyder, Président. Je passe la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Effectivement, cette différence nous a aussi paru bizarre car les abonnements, en règle générale, sont assez prisés. Nous avons creusé pour connaître la raison de cette différence. L'explication est simple. Sous l'intitulé du poste 020.318.60, achat abonnement généraux CFF, nous avons payé Fr. 129'400.-- pour 10 abonnements. Il y a un léger dépassement de Fr. 400.-- qui s'explique, par le fait, que tous les abonnements n'arrivent pas à échéance au même moment. Ils sont échelonnés dans l'année, d'une part, et, d'autre part, les CFF majorent leurs prix, d'année en année, si bien que l'abonnement général est passé de Fr. 12'900.-- à Fr. 13'300.-- qui explique cette différence. Quant aux recettes, elles sont comptabilisées dans le poste 020.434 location des abonnements généraux CFF.

Pour 2014, nous avons comptabilisé un montant de Fr 93'068.-- qui correspond aux ventes encaissées au guichet, c'est-à-dire le paiement en espèces. En revanche, en réalité, nous avons encaissé un montant de Fr. 132'836.-- pour ces abonnements. Cette différence de Fr. 39'768.-- s'explique par le fait que le paiement a été fait par carte de crédit. Lorsque les personnes paient par carte de crédit, les montants sont comptabilisés dans le poste 020.431 émolument administratif du contrôle de l'habitant, dont la position s'élève à Fr. 107'914.37.

Effectivement, cela n'est pas très transparent, c'est pourquoi le Conseil communal a décidé de demander au service des finances de faire un effort pour passer les écritures justes afin que les abonnements CFF payés au comptant ou par carte de crédit soient dans le même compte. J'espère avoir été claire et répondu à vos attentes.

M. Peter Schnyder, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je vous remercie pour les informations. Néanmoins, j'aimerais savoir si d'autres comptes ont aussi été, d'une certaine manière, grugés.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. Le mot « grugé » est un peu violent dans ce contexte. Par rapport à cette différence, qui n'avait pas lieu d'être, nous avons vérifié et constaté qu'il y avait une différence d'imputation entre les paiements en espèces et ceux par carte bancaire. Il n'y a pas de raison de penser aujourd'hui qu'il y d'autres cas similaires.

M. Peter Schnyder, Président. M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. J'ai une question concernant le compte 020.436.20 indemnités des assurances du personnel. Ce compte ne concerne pas uniquement le chapitre 0 mais également le chapitre 3. J'ai constaté dans le message que, malheureusement, certaines personnes engagées par la Commune ne se portent pas très bien, surtout les concierges. Vaut mieux ne pas être concierges à Villars-sur-Glâne, car ils tombent malade.

Suite à l'arrêt maladie de ces personnes, le travail a dû être fait par quelqu'un d'autre. Ces indemnités ne ressortent pas dans le chapitre 3.

Y a-t-il une explication ou dois-je revenir au chapitre 3, poste 354.436 où il n'y a pas d'indemnité alors que des personnes ont été malades et ont dû être remplacées par des personnes privés ou des entreprises.

Y aurait-il une explication générale pour le poste des indemnités des assurances pour le personnel ou le Conseil désire que j'intervienne dans chaque chapitre concerné.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Effectivement, le compte 354.436 de la page 15 a été comptabilisé en page 11 sous l'école de Cormanon, poste 2901.436 : ce qui est un aspect logique dans le cadre de l'analyse faite par le service des finances.

M. Peter Schnyder, Président. Y a-t-il d'autres interventions pour le chapitre 0. Tel n'est pas le cas. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 1 / Ordre public

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 2 / Enseignement et formation

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a deux remarques :

2901.314 Entretien et rénovation école de Cormanon

2902.314 Entretien et rénovation école des Rochettes

La Commission financière demande au Conseil communal que le message renseigne de façon plus précise s'il s'agit d'un report, d'une économie réalisée ou d'un abandon d'une dépense pour justifier d'une différence entre le budget et les comptes.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Pour le poste 2901.314 Ecole de Cormanon, entretien et rénovation. Il s'agit d'une économie de Fr. 15'000.--.

Concernant le poste 2901.314 Ecole des Rochettes, entretien et rénovation. Il s'agit d'un montant reporté. Comme expliqué dans le message, la verrière et les portes métalliques des classes enfantines ont été mal budgétées pour 2014 et sont reportées pour un montant de Fr. 80'000.-- inscrit au budget 2015.

Il y a également des travaux supplémentaires, tels que le remplacement de l'huile système de l'ascenseur pour un montant de Fr. 3'634.20, la pose d'un filtre sur la baie vitrée pour Fr. 6'638.20 au lieu de Fr. 1'500.-- budgétés. Dans le cadre du contrôle des installations électriques un montant de Fr. 4'200.-- a dû être engagé ainsi qu'un montant de Fr. 8'689.85 pour le remplacement partiel des douches, qui n'avaient plus de pression, des vestiaires de la salle de gym.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil général.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 3 / Culture, sports et loisirs

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 4 / Santé publique

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 5 / Affaires sociales

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a des remarques sur les points suivants :

540.365 Subvention communale à la Fondation pour les accueils extrafamiliaux (DL)

540.365.10 Subvention aux mamans de jour (DL)

540.365.20 Subvention aux écoles maternelles (DL)

540.365.30 Participation communale aux frais des parents dans les crèches conventionnelles (DL)

La Commission financière souhaite obtenir la statistique relative à la fréquentation de ces quatre accueils en fonction du revenu des parents. Nous avons reçu le rapport de gestion ce soir et il répond à cette question.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général, M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Concernant le poste 583.318.10 Ritec, le groupe PLR se demande comment il est possible, alors que la Commune possède une convention, qui stipule un montant fixe avec l'organisation Ritec, que le budget soit dépassé dans de telles proportions. Proportion de plus de 50 % qui, il est utile de le signaler, correspond à Fr 1'000.- près de ce qui a été accepté lors de la séance du Conseil général de décembre dernier. Est-ce une pure coïncidence ! Peut-on expliquer ce dépassement ?

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général, M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière attend également des explications complémentaires sur le dépassement du budget concernant le poste 583.318.10 Ritec.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal, M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. Pour répondre à votre question, effectivement, jusqu'à l'année passée, nous avons une convention de Fr. 100'000.-- par année avec la société Ritec pour 10 places fixes.

En 2013, nous avons placé 12,8 personnes en moyenne et en 2014, 12.1 personnes en moyenne. Ces personnes ont été placées chez Ritec sous une décision de la Commission sociale. Le Conseil communal a décidé de payer la place supplémentaire à Fr. 10'000.--, correspondant à l'ancienne convention. Le dépassement de 2013 de Fr. 28'000.- et de Fr. 21'000.-- pour 2014, soit un total de Fr. 49'000.-- supplémentaire a été payé en 2014.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Le Conseil communal. M. Andina.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller communal. Je me permets d'intervenir concernant la demande de la Commission financière visant à obtenir les statistiques relatives à la fréquentation des quatre accueils en fonction du revenu des parents.

Par «quatre accueils», la Commission financière se référait notamment à la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial (FAEF), aux mamans de jour, aux écoles maternelles et aux crèches avec lesquelles la commune a passé une convention.

Les trois derniers types d'accueil ne sont pas dans le rapport de gestion car ils ne dépendent pas directement de la Fondation.

Notons tout d'abord que chacun de ces quatre types d'accueil a ses spécificités particulières et une pratique des tarifs qui lui est propre, ce qui fait qu'il n'est déjà pas possible d'obtenir des statistiques basées sur les mêmes standards.

En ce qui concerne la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial, il faut relever qu'avec le programme informatique utilisé actuellement au sein de la FAEF, nous ne sommes pas en mesure d'établir automatiquement et en bonne et due forme de telles statistiques, compte tenu qu'il n'est tout simplement pas paramétré pour cela.

À cet égard, il sied de relever, que depuis son introduction et jusqu'à ce jour, le programme informatique introduit en 2013 ne fonctionne pas de manière satisfaisante, et cela, malgré nombre d'interventions pour tenter de l'adapter aux besoins de la FAEF. C'est d'ailleurs pourquoi, au début de cette année, le Conseil de Fondation a pris la décision de le remplacer dès la mi-2015 avec un programme plus performant et adapté aux besoins de la Fondation.

Ne pouvant pas établir ces statistiques de manière informatisée, la directrice de la FAEF a entrepris de les établir sur la base des dossiers d'inscription, ce qui a été fait pour les deux crèches de la FAEF. Le résultat de ce travail est condensé dans la première feuille des statistiques que vous avez trouvées sur vos tables en début de séance avec le rapport de gestion et les comptes de la FAEF.

Cela a notamment requis un travail conséquent de plusieurs heures, la directrice devant passer en revue les dossiers de quelque 112 enfants placés dans les deux crèches en 2014. Compte tenu que, pour l'année 2014, les enfants placés dans les accueils extrascolaires (AES) étaient au nombre de 217, voire même de 252, et si l'on ajoute l'animation AES de Villars-Vert – si l'on tient compte du travail effectué pour les crèches, l'effort et le temps pour établir une statistique pour les AES auraient dépassé, en l'état, les disponibilités actuelles de la FAEF. C'est pourquoi, nous y avons renoncé préférant concentrer nos efforts sur les défis actuels auxquels fait face la FAEF, en particulier en vue de l'introduction du nouveau programme informatique à la mi-2015, qui demandera un travail plus que conséquent à l'administration de la FAEF qui, je le rappelle, n'est composée que de 3 personnes travaillant à temps partiel pour un total de 1,6 EPT (Emploi plein temps).

Avec la nouvelle solution informatique, nous serons en mesure d'établir les statistiques désirées lors des comptes, voire du rapport de gestion 2015. Les statistiques fournies par Mme Martine Vorlet, directrice de l'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine, que je remercie au passage, à savoir celles concernant les enfants accueillis par les « Mamans de Jour », que vous trouvez à la deuxième page des statistiques, sont un exemple de ce que la FAEF pourra produire avec le nouvel outil informatique qu'elle va acquérir.

Concernant les écoles maternelles, nous remarquons d'abord que si elles sont soutenues par la Commune, il n'en demeure pas moins qu'elles sont gérées par des associations privées. Les enfants n'étant pas répertoriés dans le système informatique de la FAEF, toute éventuelle statistique doit être requise auprès desdites écoles.

Il n'est toutefois pas possible d'obtenir auprès de ces deux écoles des statistiques telles que demandées par la Commission financière. En effet, celles-ci ne pratiquent pas un tarif en fonction du revenu des parents, mais proposent des tarifs fixes qui tiennent compte de l'âge et du type d'activité proposé pour des périodes allant d'une demi-journée à 3 demi-journées. Certaines familles, à bas revenu, peuvent néanmoins obtenir une réduction du prix d'écolage, sur présentation d'une attestation du Service des finances de la Commune, basée sur la taxation fiscale.

Concernant les crèches conventionnées, elles sont au nombre de trois à savoir la crèche « Cap Canaille » au quartier des Dailles (la Commune y subventionne 25 places occupées à 100%), la crèche du HFR « Les Gribouilles » (10 places) et « Le Bosquet » à Givisiez (10 places).

Comme dans le cas des écoles maternelles, il s'agit de structures privées et les enfants n'étant pas répertoriés dans le système informatique de la FAEF, toute éventuelle statistique devrait être requise auprès de celles-ci, pour autant qu'elles puissent le faire de manière informatisée. Ainsi, à titre d'exemple, « Le Bosquet » est en train maintenant d'introduire un système de gestion informatique, à savoir la même solution informatique que celle utilisée par les « Mamans de jour » et que nous allons introduire à la FAEF dès la mi-2015.

À noter qu'au sujet des crèches conventionnées, le rôle de la FAEF se limite à contrôler, sur mandat de la Commune, les factures que cette dernière reçoit de la part desdites crèches, en vérifiant si les parents sont effectivement domiciliés à Villars-sur-Glâne, si le tarif appliqué correspond au salaire des parents et si le quota de places subventionnées n'est pas dépassé.

Pour contrôler cela, la FAEF se base sur les dossiers qu'elle reçoit de ces structures. Certes, théoriquement on aurait pu se baser sur ces dossiers pour tenter d'élaborer des statistiques, mais dans le délai imparti cela aurait également signifié un engagement de temps et de ressources dont la FAEF ne dispose pas en ce moment.

Les explications sont longues, mais c'est de mon devoir de vous donner les détails sur ces quatre types d'accueil.

Je profite de l'occasion, pour vous informer qu'en 2014, 674 enfants ont trouvé une solution d'accueil à Villars-sur-Glâne grâce à ces quatre types d'accueil.

M. Peter Schnyder, Président. Autre intervention par rapport au chapitre 5. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. J'ai une question de compréhension par rapport à la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial. Il y a quelques années, les accueils étaient gérés uniquement par la Commune et nous avions les pleins pouvoirs de contrôler ce qui s'y passait. Aujourd'hui, c'est devenu une Fondation. Il y a un changement juridique qui se traduit, selon le rapport de gestion 2014, que la convention avec la Commune de Villars-sur-Glâne prévoit que la FAEF est autonome et gère ses propres structures d'accueil extrafamilial.

Je comprends que, maintenant, le pouvoir du Conseil général n'est plus le même, puisque la Commune donne des subventions comme elle le fait avec d'autres organismes qu'elle mandate avec des exigences.

De ce fait, je me demande si le débat que nous tenons ici doit encore avoir lieu, étant donné que c'est une Fondation, même si des représentants du Conseil communal y siègent, ce qui est important étant donné que la plus grande partie du budget de la Fondation provient de la Commune.

Ma question est, étant donné que maintenant c'est une Fondation, j'aimerais savoir ce qui change pour nous.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal pour répondre à cette question. Ensuite, je propose de se concentrer sur les comptes. M. Andina.

M. Marc'Aurelio Andina, Conseiller communal. Les statuts de cette Fondation datent de fin 2012. La Fondation, en tant que telle, a été mise en place à partir de 2013 et les accueils extrafamiliaux ne faisaient pas encore partie de la Fondation à cette date. C'est depuis le début 2014, que tout le personnel est sous la responsabilité de la Fondation et une convention a été passée avec la Commune. C'est, un peu, le même système qu'avec Les Martinets, c'est-à-dire que la Commune s'engage à intervenir pour combler d'éventuels déficits.

D'ailleurs, vous remarquerez que sous le poste 540.365 on parle de subventions communales pour la Fondation pour les structures d'accueil extrafamilial qui comprennent les crèches et les accueils extrafamiliaux.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 6 / Transports et communications

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière, a une remarque sur le point suivant :

620.314 Entretien des routes communales

Ce poste présente une forte diminution par rapport à ce qui a été budgétisé. Vu l'état de certaines routes communales et les liquidités à disposition, la Commission financière pose la question de savoir s'il ne serait pas opportun d'entreprendre certains travaux de façon anticipée par rapport au plan général de réfection des routes.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Effectivement, le budget 2014 prévoyait un investissement beaucoup plus lourd que les comptes. La raison est que nous avons prévu plusieurs routes, notamment dans la zone industrielle, qui vont être fortement transformées suite aux travaux d'agrandissements de l'entreprise Richemont, mais également deux routes dans la partie sud du village qui vont être ouvertes pour passer le chauffage à distance. C'est pour toutes ces raisons que nous avons reporté ces travaux.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Concernant le poste 650.318.01 Couverture déficit Publibike. Au vu des chiffres présentés en 2013 (1 station, Fr. 5'533.65 de garantie de déficit) et 2014 (3 stations, Fr. 15'135.-- de garantie de déficit), le groupe PLR souhaite savoir à quelle utilisation en particulier et surtout sur quelles bases (chiffres, statistiques, etc) sont versées ces garanties de déficit ?

De plus à la lecture des derniers articles sur le sujet, le groupe s'inquiète de l'avenir du projet. Quelles seront les conséquences financières, en particulier, pour la commune en cas du pire des scénarios ?

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Par rapport au taux de déficit de Publibike, nous sommes dans les chiffres qui avaient été annoncés, soit environ Fr. 5'000.-- de déficit.

La société Publibike a rencontré beaucoup de difficultés lors de sa fusion avec Vélopass. La Commune a conclu une convention pour les deux prochaines années, qui limite à Fr. 5'000.-- le déficit maximum par station. Etant donné que la société Publibike a changé de directeur récemment, les deux ans lui laisseront le temps de faire ses preuves. Si la société Publibike ne devait pas donner satisfaction, l'Agglomération envisagera de faire un appel d'offres avec d'autres entreprises.

M. Peter Schnyder, Président. M. Peiry.

M. Ian Peiry, Conseiller général. Je me suis peut-être mal exprimé. J'aimerais savoir sur quelles bases ou statistiques la Commune de Villars-sur-Glâne verse Fr. 5'000.-- à la société Publibike dont, si je comprends bien, le système est déficitaire de manière « chronique ».

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. C'est sur la base de ce qui nous est facturé par la société Publibike. Il y a une somme pour le sponsoring pour le paquet total de l'Agglomération qui est déduite de la facture de Publibike. L'insatisfaction des communes est que nous n'avons pas une grande clarté avec cette société. De ce fait, nous avons fixé un plafond à Fr. 5'000.-- pour les deux prochaines années. Nous ne pouvons pas changer d'opérateur plus rapidement.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Tel n'est pas le cas. Nous passons au prochain chapitre.

Chapitre 7 / Protection et aménagement de l'environnement

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. Une remarque concernant le poste :

740.314.10 Frais d'inhumation

La Commission financière constate que ce poste a augmenté. Elle se pose la question pour quelle raison. Probablement qu'il y a plus de décès à Villars-sur-Glâne.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. Malheureusement, il y a eu 75 décès en 2014 à Villars-sur-Glâne. D'après les statistiques des services techniques, le compte est bénéficiaire. Nous avons Fr. 37'000.-- de taxes qui ont été encaissées et Fr. 24'500.-- de frais qui ont été payés, ce qui donne un bénéfice de Fr. 13'165.--. La différence avec les comptes est due au fait que le dernier trimestre 2014, ainsi que pour les autres années, nous devons, parfois, patienter quelques mois pour être payé, ceci pour des raisons de successions, de partages et autres. Il serait malvenu de relancer les gens car en général les factures sont payées, mais il faut être patient.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général. M. Rudaz.

M. Marius Rudaz, Conseiller général. Concernant le poste 711.315.10 Entretien et réparations des installations et des machines à la station d'épuration des eaux.

Tout d'abord, je remercie les responsables de la STEP d'avoir entrepris ces différents travaux. Néanmoins, j'ai tout de même une question concernant la différence entre le budget et les comptes. Il est mentionné, entre autres, dans le message des comptes, que la production de biogaz est en diminution depuis trois ans, qu'un bac n'a plus été vidangé depuis vingt-trois ans et que depuis dix ans, le brasseur ne fonctionnait plus. Je suis étonné que ces travaux n'ont pas été mieux budgétisés en 2014.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Bapst.

M. Nicolas Bapst, Vice-Syndic. La raison, de cette importante différence, est la suivante : A la fin 2013, M. Longchamp a pris une retraite anticipée et nous avons trouvé un arrangement pour engager M. Rolle comme nouveau responsable de la station d'épuration de Villars-sur-Glâne. M. Longchamp avait une technique de gérance où il respectait absolument toutes les normes édictées par le canton sur la qualité de l'eau rejetée. Par contre, il a été un peu moins «féroce» sur la production électrique et l'entretien de certaines parties mécaniques.

M. Rolle a effectué une expertise complète de notre station d'épuration et a prouvé au Conseil communal et à la Commission de gestion de la STEP qu'en investissant rapidement Fr. 200'000.-- et plus, nous pourrions avoir une rentabilité très importante.

Par exemple, suite à la remise en état du digesteur, nous allons pouvoir doubler la production électrique car nous avons un problème avec celle-ci. La redevance du courant vert nous a été provisoirement suspendue car nous n'arrivions pas à respecter le quota pour lequel nous nous étions engagés.

Depuis que nous avons fait ces travaux avec certains réglages, nous avons fortement dépasser le quota que nous devons respecter vis-à-vis de Swissgrid, pour un montant de Fr. 100'000.-- par année.

C'est pour cela que le Conseil communal et la Commission de gestion de la STEP ont décidé de faire ces travaux rapidement en utilisant un montant de la réserve de fond de remplacement pour payer ces frais.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions pour le chapitre 7. Tel n'est pas le cas. Nous passons au chapitre suivant.

Chapitre 8 / Economie

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Chapitre 9 / Finances et impôts

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons à l'examen des comptes des investissements 2014.

Comptes des investissement 2014

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière est satisfaite de la réponse qu'elle a obtenue des représentants de la commune au sujet des postes encore ouverts, à savoir que seules les dépenses liées aux chantiers et dossiers en cours sont admises. Selon les informations reçues, des contrôles sont faits pour éviter que des dépenses puissent être supportées par les crédits encore disponibles alors qu'elles n'affèrent pas à l'investissement décidé par le Conseil général.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil général. Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 21 mai dernier, les membres du groupe PSF ont pu faire part de leur étonnement à la lecture des comptes définitifs concernant le parc urbain de Cormanon (page 17 du message des comptes et page 3 des comptes des investissements).

Lors de la séance du Conseil général du 5 novembre 2009, nous avons traité, et accepté, un message relatif à l'aménagement d'une liaison piétons-vélos dans le parc urbain de Cormanon. Les aménagements projetés font partie d'une convention relative au secteur de Cormanon-Est, convention du 21 mai 2002 qui, en son article 3:

«... précise que les terrains nécessaires à l'aménagement d'un jardin sont cédés à la Commune qui doit s'engager à aménager et à entretenir le jardin public, ce à ses frais et sans plus aucune prestation ni de la Bourgeoisie, ni du Consortium. Il en est de même pour la réalisation des voies piétonnes pour lesquelles la Commune se chargera de l'exécution, de l'aménagement et de l'entretien... »

Dans le même message, il était stipulé que la réalisation de l'aménagement de ce parc urbain dévolu à la mobilité douce se ferait en deux temps.

La réalisation de la première partie de ces aménagements a été faite grâce à l'acceptation de ce message qui prévoyait un montant de Fr. 786'000.-- et à celle du message du 24 février 2011 qui prévoyait un montant de Fr. 100'000.-- pour relier les diverses habitations. Car quoi de plus normal que de construire des chemins pour s'y rendre depuis la maison à son travail ou à toute autre destination. La subvention octroyée par l'Agglomération a suivi, conformément aux projections dudit message de 2009. La réalisation a été faite, et l'inauguration en juin 2010 fut une belle promesse de viabilité des voies de ce parc urbain.

La promenade haute, ainsi que les cheminements piétonniers projetés sur la limite communale entre le chemin Bel-Air – Beaumont et la route de la Gruyère étaient à planifier dans une deuxième phase, selon la promesse du message accepté le 5 novembre 2009.

Nous n'avons jamais vu de message concernant la réalisation de cette deuxième phase. La boucle qui permettrait ainsi d'aller à l'Hôpital cantonal depuis Cormanon-Est, par exemple, permettrait pour de nombreux habitants de notre commune d'aller travailler à pied ou à vélo

Cette Dort-Verte du parc urbain est très utilisée par la mobilité douce de nos concitoyennes et de nos concitoyens et pas seulement pour le couple de canard qui vient se loger dans le biotope.

Inutile de vous faire un dessin, je vais pourtant vous montrer le plan de 2009 qui prévoyait les contours de cette phase 2.

Mme Spicher commente le plan au beamer (voir annexe). En orange, ce qui est déjà réalisé, y compris le verger qui devait compter 67 arbres. J'en ai compté 17 ce soir en rentrant du travail mais admettons que le verger soit terminé. En vert, ce qui reste à faire.

Sans savoir, si les utilisateurs iront vraiment travailler par ce chemin, gageons qu'il fera le bonheur des familles, ados qui sont nombreux à trouver qu'il est bon de se bécoter dans ce parc, des grands-parents qui se régaleront d'apprendre à leur progéniture à faire du vélo ici ou encore les vaches à Marius qui pourront faire les coquettes car on pourra les voir de partout autour du parc.

Mmes, MM, nous avons promis d'aménager ce parc urbain selon une convention bien généreuse, dont la Commune avait bénéficié. Nous ne devons pas nous soustraire à nos obligations d'autant plus que ce parc augmentera d'une manière visible et tangible la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

En l'état, je demande, au nom du PSF, au Conseil communal de ne pas présenter ce décompte de manière définitive et de proposer rapidement à la Commission d'aménagement et au Conseil général une proposition pour la phase deux de cet aménagement dans ce sublime parc urbain.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Sur le plan que vous avez projeté, vous avez, en vert, un chemin pédestre qui se trouve sur la crête de Cormanon où il y a un projet de mesure de l'Agglomération qui prévoit une piste cyclable qui traversera l'ensemble et qui rejoindra la route du Fort-St-Jacques. Cette mesure a été prévue pour 2016 en accord avec l'Agglomération. Nous avons au budget des investissements Fr. 200'000.-- pour cette piste cyclable. Pour ce qui est des chemins pédestres, ils se feront en même temps.

Il faut savoir que lorsque le plan de l'Agglomération a été adopté, il prévoyait des mesures qui s'étaient de 2015 à 2018 et que, pour les réaliser, nous devons attendre que celles-ci soient validées par l'Agglomération.

Finalement, à l'instar de la passerelle, certaines mesures qui étaient prévues de longue date (2009 selon le message) sont retardées par le fait qu'elles sont intégrées dans le plan de l'Agglomération. Ce message viendra, l'avant-projet est en cours d'élaboration. D'ici l'automne voire, le début de l'année prochaine, vous aurez l'occasion de vous prononcer sur ce projet

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Tel n'est pas le cas, nous passons à l'examen des comptes du bilan 2014.

Comptes du bilan 2014

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

M. Thomas Marthaler, Président de la Commission financière. La Commission financière attend la mise en place du nouveau plan comptable pour obtenir tous les renseignements en lien avec l'achat et la vente de terrains et des explications sur la politique communale en la matière.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

Comptes de fonctionnement par nature 2014

Le Conseil communal n'a pas de remarque.

La Commission financière n'a pas de remarque.

Le Conseil général n'a pas de remarque.

M. Peter Schnyder, Président. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote final.

Celles et ceux qui approuvent les comptes 2014 sont priés de le manifester par main levée.

Les comptes 2014 sont acceptés à l'unanimité, soit par les 42 Conseillers généraux présents.

M. Peter Schnyder, Président. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Rapport de gestion 2014

M. Peter Schnyder, Président. A titre d'information, le rapport de gestion est un document sur les activités du Conseil communal, de l'Administration, des Commissions, etc. Ce rapport n'est pas soumis à un vote. Par contre, vous avez la possibilité de vous prononcer sur le contenu du ce rapport et de poser des questions au Conseil communal.

M. Peter Schnyder, Président. J'ouvre la discussion et je passe la parole à Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Le Conseil communal reste à disposition pour les éventuels commentaires.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil général. M. Moret.

M. Pierre-Yves Moret, Conseiller général. L'année passée, j'étais déjà intervenu concernant les affaires sociales. Entre les pages 50 et 52, il y a un suivi impressionnant de statistiques, nombre de dossiers, répartition des dossiers par origines, répartition des dossiers par quartiers mais, en résumé, combien de personnes cela concerne !

J'attendais déjà une réponse l'année précédente. Je constate que dans le rapport de gestion de cette année, on n'a pas tenu compte de ma remarque. C'est pourquoi je me permets de vous reposer la question.

En effet, j'imagine qu'avec trois pages à disposition, on pourrait humaniser un peu plus la réalité de ce que font les travailleurs sociaux de notre commune qui, apparemment, réalisent

un travail impressionnant. Etant issu de ce métier, je sais de quoi je parle. Ce ne sont pas que des dossiers, mais c'est aussi un accompagnement, un encouragement, un contrôle et aussi parfois de détecter les fraudeurs qui représentent un minime pourcentage, d'où ma question : peut-on savoir, entre autres, combien y a-t-il de personnes réellement concernées et modifier à l'avenir la manière de présenter les activités du service social.

M. Peter Schnyder, Président. M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. En page 18, on constate que la Commission des services techniques, Environnement, Energie et Agenda 21 a eu aucune réunion en 2014 ainsi qu'en 2013, 2012 et 2011. Est-ce que cette commission a encore un sens ?

M. Peter Schnyder, Président. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. C'est une question que je me pose aussi, ainsi que le Conseil communal.

Réunir une commission demande du travail et, étant donné le nombre d'occupations qu'ont déjà nos services, j'ai renoncé à la convoquer.

On pourrait se demander si, par exemple, les aspects techniques pourraient être soumis à la Commission d'aménagement et l'aspect Agenda 21, à la sous-commission VillarSympa. Il faudra se poser la question si cette commission a encore sa raison d'être.

Pour le moment, nous n'avons pas les ressources pour convoquer cette commission en tant que telle.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Spicher.

Mme Pascale Spicher, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 21 mai dernier, j'ai interpellé les membres du groupe PSF pour connaître les raisons de la dissolution annoncée de la Commission scolaire, avec effet au 30 juin 2015. Nous pouvons voir qu'elle a siégé cinq fois durant l'année 2014.

Comme aucune des personnes présentes n'a pu me donner de réponse, je me permets d'interpeller le Conseil communal pour lui faire part de mes craintes quant à la disparition pure et simple de cet instrument démocratique.

Si l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire aura bel et bien lieu au 1^{er} août prochain, et après 30 ans de fonctionnement, on peut que légitimement remercier la loi de 1985 d'avoir permis à l'école fribourgeoise de posséder tous ses instruments de fonctionnement pour demeurer si compétitive, et ce jusqu'au niveau international où on nous envie la qualité de notre école publique.

Si une entrée en vigueur de la loi se fera tout prochainement, le règlement d'exécution de ladite loi, dont 106 pages sont actuellement en consultation auprès des instances publiques et privées, n'entrera en vigueur que le 1^{er} août 2016, au plus tôt.

Nous allons donc devoir faire fonctionner les écoles de notre ville avec une nouvelle loi scolaire mais sous un ancien règlement d'exécution. Ceci va inéluctablement engendrer des flottements dans les pratiques et les très nombreuses tâches imputées aux responsables d'établissement (RE). Ces derniers, ne pourront pas aplanir toutes les difficultés organisationnelles auxquelles ils devront faire face pour gérer les 1'187 enfants de nos écoles.

L'entrée en vigueur de la loi scolaire (LS) au 1^{er} août signifie l'abolition des Commissions scolaires selon les attributions actuelles, de suite et sans période transitoire. Dans leur forme actuelle, elles doivent donc être dissoutes, et peuvent être renommées ou pas avec les attributions nouvelles qui sont, en fait, celles imputées aux communes (selon l'art. 57 de la LS).

Cet article attribue aux communes, en particulier, 8 tâches bien précises dont les suivantes pourraient bénéficier des apports d'une Commission scolaire.

- dicter le règlement scolaire de la commune
- approuver l'organisation de l'année scolaire et les horaires
- proposer un accueil extrascolaire à des élèves.

En son article 58, il est stipulé que les Conseils communaux peuvent instituer une Commission scolaire dont ils fixent la composition, le fonctionnement et les attributions qu'ils veulent leur déléguer. Le cas échéant, les RE doivent siéger, avec voix consultative. En son article 101, il est encore précisé que les Conseils communaux peuvent maintenir en fonction les membres actuels de leur Commission scolaire.

La nouvelle Commission scolaire, tout comme le Conseil communal d'ailleurs, ne préavisera plus les engagements des enseignants. Ce seront les RE qui devront le faire, mais avec encore quelques zones d'ombre quant au comment ils vont devoir procéder.

Vous n'êtes plus sans ignorer qu'une des grandes nouveautés de la loi scolaire est la constitution obligatoire d'un Conseil de parents.

Le Conseil des parents pourra être mis en place dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, donc dès cet automne, mais doit être institué au plus tard le 1^{er} août 2018 et devra attendre le règlement d'exécution. Le Conseil des parents n'est pas une alternative à la Commission scolaire, mais un lieu d'échanges, sans compétences décisionnelles. Nous en aurons peut-être quatre pour notre Commune puisqu'il sera envisageable d'en avoir un par cercle scolaire. Mais rien n'est encore décidé chez nous quant à l'instauration de ce ou de ces Conseils de parents.

En conséquence, étant donné l'énorme quantité de travail organisationnel et factuel qui devra être accompli pour assurer toutes les modalités de la nouvelle LS et afin de garantir un œil averti dont les membres de la Commission scolaire ont démontré à de très nombreuses reprises, je propose que le Conseil communal instaure une nouvelle Commission scolaire qui fasse immédiatement suite à celle qui doit légitimement être dissoute au 31 juillet 2015 et qu'elle puisse rester en vigueur jusqu'à l'instauration d'un ou des Conseils de parents, qui eux seront composés sous l'égide des seuls RE.

M. Peter Schnyder, Président. La parole est au Conseil communal. M. Gasser.

M. Benjamin Gasser, Conseiller communal. M. Moret nous demande de mettre dans le rapport de gestion le nombre de personnes aidées. Pour répondre à sa demande, en 2012, 577 personnes ont été aidées par le service social, en 2013, 708 personnes et en 2014, 750 personnes.

L'année prochaine, nous ajouterons un paragraphe dans le rapport de gestion pour satisfaire la curiosité, légitime, de M. Moret sur le nombre de personnes aidées par le service social.

M. Peter Schnyder, Président. Mme Dénervaud.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Pour répondre à la demande de Mme Spicher, la Commune a reçu un courrier de la DICS qui suggère que les Commissions scolaires soient supprimées à la rentrée 2015, ce que le Conseil communal a décidé de faire. Toute une série de chose sont en suspens car la loi scolaire va entrer en vigueur à la rentrée 2015, alors que le règlement d'exécution scolaire, actuellement en consultation, n'entrera en vigueur qu'à la rentrée 2016. Ce règlement et la loi scolaire prévoient une période transitoire de trois ans, jusqu'en 2018.

Nous avons constaté au sein du Conseil communal et après discussion avec la Commission scolaire, qu'il n'était pas nécessaire de maintenir la Commission scolaire dans sa fonction actuelle.

En effet, la principale activité de la Commission scolaire est de faire des visites de classe et de gérer un certain nombre de choses qui peuvent être accomplies par les responsables d'établissement, qui ont depuis quelque temps reçu leur cahier des charges.

S'agissant des tâches qui sont dévolues par la loi scolaire à l'article 57, force est de constater que la plupart de ces tâches sont réalisées par l'administration scolaire, à savoir le service des écoles, qui assume la gestion de la logistique scolaire.

Notre commune a la chance d'avoir un service des écoles qui peut faire ces tâches. Dans beaucoup de communes, plus petites, ces tâches sont effectivement réalisées par la Commission scolaire, qui organise également des lotos pour les camps de skis, etc., ce qui n'est pas le cas chez nous.

S'agissant du règlement scolaire, nous attendons les propositions de la DICS pour nous fournir un règlement type car je pense qu'il n'est pas nécessaire que Villars-sur-Glâne dispose d'un règlement particulier pour ses écoles.

Concernant le Conseil des parents, il n'est, bien évidemment, pas question d'éluder cette demande de la loi scolaire. Nous avons trois ans pour le faire et attendons l'entrée en vigueur du nouveau règlement scolaire. D'ailleurs, nous ne savons pas encore si nous allons instaurer un Conseil de parents par établissement ou un pour toute la commune. L'idée est d'attendre que le règlement scolaire soit fait.

Nous sommes dans une période transitoire où la plupart des tâches de la Commission scolaire sont faites par les responsables d'établissement ainsi que par le service des écoles.

M. Peter Schnyder, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je me suis réjoui du rapport de gestion 2014 qui est rempli d'un grand nombre d'informations sur les activités diverses de notre commune. La lecture du rapport donne de Villars-sur-Glâne une vision juste jusqu'à la page 76 qui me fâche. Le graphique de la répartition des habitants par langue mentionne 94 % français contre 6 % allemand.

Ce graphique ne précise aucunement la répartition des langues mais, plutôt une vision fribourgeoise de la réalité, d'un côté une majorité francophone et de l'autre des intrus de langue allemande.

La réalité est tout autre et bien plus riche. La répartition des langues devrait, premièrement, également tenir compte des allophones portugais, italiens, espagnols, etc.

Deuxièmement, beaucoup de personnes ne se définissent pas par une seule langue, mais sont bilingues. Selon les statistiques, environ un quart des habitants de Villars-sur-Glâne est au moins bilingue.

Si l'on tient compte de ces deux points, environs 80% des habitants ont comme langue principale le français, 15 % l'allemand et peut-être autant le portugais.

Si cette statistique m'importe tant, c'est qu'il y a, derrière, une clé importante pour une politique du bilinguisme à Fribourg. Tant qu'on voit les français d'un côté et les allemands de l'autre, nous ne serons pas un canton bilingue.

Quand une majorité purement francophone impose aux germanophones l'apprentissage du français dès leur plus jeune âge, il en résulte, que la plupart des germanophones sont bilingues, ce qui, malheureusement, ne peut pas être dit des francophones.

Cette page 76 a quand même eu du positif, car elle m'a donné la possibilité de parler de ce problème et permettra, je l'espère, de contribuer à une politique de bilinguisme digne de ce nom qui profitera autant aux germanophones qu'aux francophones.

M. Peter Schnyder, Président. Conseil communal, Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je voudrais remettre l'église au milieu du village. Il ne s'agit pas de faire ou ne pas faire, ici, œuvre de pionnier en matière de bilinguisme, mais simplement de comptabiliser les personnes en fonction des inscriptions qui se font au contrôle de l'habitant sur la base de la langue que ces personnes fournissent.

On ne donne pas une idée de savoir qu'elle est la participation de la commune de Villars-sur-Glâne à l'effort cantonal en faveur du bilinguisme, mais simplement de voir quelles sont les personnes qui se sont inscrites en disant « je suis francophone » ou « je suis plutôt germanophone ». Il y a des portugais qui s'inscrivent en allemand et il y en a d'autres qui s'inscrivent en français. C'est tout simplement ce que reflètent ces statistiques.

M. Peter Schnyder, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Merci pour ce complément mais, à mon avis, cette statistique, telle quelle, n'a aucun sens. Oui, elle reflète ce que les gens ont mis comme croix, mais elle ne reflète pas du tout la réalité des gens qui habitent notre commune.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions sur le rapport de gestion. Tel n'est pas le cas, nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

6. Réponse au postulat concernant « Autorisation de stationnement »

M. Peter Schnyder, Président. Nous avons tous reçu la réponse du Conseil communal au postulat susmentionné.

Je rappelle que les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général.

Ce qui, à notre avis, a été fait. La réponse est datée du 19 mai 2015.

M. Peter Schnyder, Président. Est-ce que le Conseil communal veut prendre la parole pour donner des informations. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Je n'ai pas d'information complémentaire à donner sur ce rapport. Je reste à disposition pour des questions.

M. Peter Schnyder, Président. Je donne la parole au Conseil général pour des questions ou commentaires concernant ce rapport. Mme Renklicicek.

Mme Belkiz Renklicicek, Conseillère générale. Je remercie tout d'abord le Conseil communal pour sa réponse. Toutefois, je constate que ce rapport est basé principalement sur une étude qui date de 2005, vieille de dix ans. Je me demande quand même si elle est toujours d'actualité. Si on prend, par exemple, le parking de Villars-Vert, qui est occupé à plus de 90 %, il y a un réel besoin.

Un autre problème, qui a été relevé dans le rapport, est celui des camionnettes et des voitures d'entreprises qui occupent énormément de place. Il sied de chercher une solution à ce problème et je prie le Conseil communal de rester attentif aux questions relatives liées aux places de stationnement.

M. Peter Schnyder, Président. Le Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Effectivement, le plan directeur de la mobilité de stationnement (PDMS) a été fait en 2005. Les quartiers étudiés n'ont pas été modifiés depuis. De ce fait, il n'y a pas de raison de penser qu'il n'est plus à jour.

En ce qui concerne le quartier de Cormanon, qui était en construction, la comptabilisation des places de parc a été faite dans le PAD.

On peut considérer le PDMS à jour. Comme mentionné dans le rapport, et suite à de nombreux débats à la Commission d'aménagement, on octroie une place de parc pour 100m² de surface brute au plancher (SBP), ou au minimum une place de parc par logement. C'est une politique que l'on peut considérer comme pragmatique. Elle n'est ni en faveur de mobilité individuelle expansive, ni extrêmement restrictive.

Pour les camionnettes d'entreprises, c'est effectivement un problème, car elles sont parkées sur le domaine public ou dans des endroits autorisés sans vignette. On y est attentif, mais ce n'est pas l'octroi de vignettes qui changera quelque chose.

Comme déjà dit, c'est un sujet toujours d'actualité qui demande des réflexions permanentes.

M. Peter Schnyder, Président. Autres interventions. Tel n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

7. Elections à la présidence et à la vice-présidence

M. Peter Schnyder, Président. Je vous rappelle que l'élection a lieu au scrutin de liste. Les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. La parole est au Conseil général pour les propositions de candidats à la présidence. M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Elle a épaulé notre Président actuel, M. Peter Schnyder, durant son année à la tête de la commune dont le groupe socialiste le remercie au passage pour son travail.

Elle a pu prendre goût aux préparations du Conseil général et surtout elle a pu observer de près la charge que représente la présidence d'un Conseil général composé de 48 lionnes et lions turbulents.

En outre, après 5 ans au conseil général, les rouages du parlement villarois lui sont connus et surtout les félins qui y travaillent ont pu échanger quelques ronronnements avec elle, apprécier sa motivation, son engagement, son esprit critique et surtout son intelligence.

Nous avons donc le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Véronique Polito en tant que première Dame de la commune de Villars-sur-Glâne pour la prochaine année.

M. Peter Schnyder, Président. Autres candidatures. Tel n'est pas le cas, nous pouvons passer à l'élection. Est candidate, Mme Véronique Polito.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les récolter puis à me délivrer le résultat.

M. Peter Schnyder, Président. En attendant les résultats, permettez-moi ces quelques mots.

Avant tout, je remercie le bureau du Conseil général, tout spécialement M. Emmanuel Roulin, qui a été ma petite voix sur la gauche, mais également Mme Vonlanthen pour la prise des procès-verbaux du Conseil général ainsi que ma vice-présidente, Mme Véronique Polito, pour son soutien durant cette année.

Assumer la présidence d'une telle commune, comme la nôtre, est une expérience unique dont je remercie mes collègues qui m'ont donné la possibilité d'occuper ce poste durant une année.

Je remercie, également, pour le fair-play qu'il y a eu durant ces conseils notamment durant la première séance qui a duré jusqu'à 23h20 ainsi que la clarté des débats tenus.

Je ne garde que des souvenirs positifs et réjouissants de cette année. Cette présidence m'a donné une nouvelle vision sur le fonctionnement de notre commune que je n'aurais pas eu autrement. Non seulement le fonctionnement de la commune par le Conseil communal, mais également les différentes commissions, les organes politiques, associations de personnes bénévoles qui travaillent au bénéfice de tous. Ce sont des privilèges que nous avons en tant que président du Conseil général.

Je peux dire qu'une fois qu'on connaît enfin par cœur tous les prénoms et noms des Conseillers généraux, c'est dur de céder sa place. Blague à part.

Pour terminer, un clin d'œil à Mme la Syndique où de nombreuses fois j'ai été pris pour son neveu.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Il y a une constante, en effet, M. le Président, c'est que si on ne connaît pas encore le nom de votre successeur on sait que ce soir c'est votre dernière prestation.

C'est toujours un moment assez triste car, comme vous l'avez dit, on prend goût à la présidence du Conseil général. L'activité est très intéressante, agréable et vous permet aussi d'avoir une vision un peu différente de la Commune que celle que vous avez en tant que Conseiller général.

Je tiens à vous dire que si vous n'êtes pas mon neveu, les différences d'âge ne permettraient pas cela, vous avez néanmoins porté le nom de Schnyder avec hauteur et conviction qui a fait que, pour la première fois de son histoire, la Commune de Villars-sur-Glâne, a eu les deux premières personnes de son législatif et de son exécutif qui portaient le même nom.

Nous ne sommes pas du même canton, vous êtes valaisan et moi lucernoise. Rassurez-vous dans l'hémisphère nord, il y a beaucoup de ratés dans les meilleures familles, ce qui fait que je suis plutôt une lucernoise francophone, le cours de l'histoire en a voulu ainsi. Ce que je voulais souligner, c'est que vous avez fait un gros effort pour maîtriser tous les rouages de la présidence. Vous l'avez fait avec un sang-froid et le flegme qui méritent le respect.

Jamais vous vous êtes énervé ou pris les pieds dans le tapis non plus. Vous avez fait preuve d'une maîtrise parfaite de la situation. Vous avez aussi préparé vos séances avec beaucoup d'attention et de conscience ce qui montre le respect que vous avez pour la chose publique.

Pour Villars-sur-Glâne, cela a été un plus, on accusait tout à l'heure d'escamoter des statistiques et de ne pas faire d'effort en matière de bilinguisme.

Je suis tout à fait d'accord la Commune est francophone. L'effort, c'est vous qui l'avez fait et vous avez prouvé, M. le Président, que tout est possible quand on le veut.

En ce sens, vos collègues du Conseil général, mais aussi les Conseillers communaux, vous doivent toute l'admiration qu'on peut avoir pour un exilé sur cette terre, qui n'est pas hostile à ce niveau et qui nécessite pas mal d'adaptations, adaptations auxquelles vous avez su parfaitement vous confronter.

Comme vous avez pu vous en rendre compte l'année a passé très vite. Je crois que la fonction de président est enrichissante pour vous, comme pour nous d'ailleurs. Au fil des années, à force de voir passer les présidences du Conseil général, nous tirons toujours des enseignements qui nous permettent de voir la politique différemment.

Au nom de mes collègues du Conseil communal, je tiens à vous adresser, non seulement des félicitations pour votre brillante présidence, mais aussi mes remerciements pour votre engagement auprès de notre Commune.

Je vous souhaite bon vent, maintenant que vous allez regagner les rangs des Conseillers généraux.

M. Peter Schnyder, Président. Nous allons passer à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 42
- Bulletins rentrés 42
- Majorité absolue 22

Est élue à la présidence, Mme Véronique Polito avec 40 voix.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Toutes mes félicitations. J'autorise les enfants de Mme Polito à venir féliciter leur maman.

Mme Véronique Polito, nouvelle Présidente du Conseil général. Je vous remercie pour votre élection. Je suis un peu émue, moins parce que je suis élue que par le fait que mes enfants soient venus. Il est 22 heures, ils devraient être au lit, et je suis très étonnée de les voir ce soir ici. J'aimerais remercier particulièrement Michèle, la babysitter, car elle avait, aujourd'hui, ses examens de bachelor. Elle n'a pas hésité à venir ce soir avec mes enfants. Je lui dis un grand bravo.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Nous passons à l'élection de la vice-présidence. La parole est au Conseil général pour les propositions de candidats. Mme Fässler.

Mme Corinne Fässler, Conseillère générale. Nous voilà dans la dernière ligne droite de notre législature. Pour la clôturer cette année, j'ai le plus grand plaisir, au nom du groupe PLR, de vous présenter à mon tour une femme. Une femme engagée et dévouée à la collectivité, Il s'agit de Mme Martine Vorlet, née le 17 décembre 1964 dans notre belle commune.

Martine est maman de quatre enfants et administratrice de l'accueil extrafamilial de jour de la Sarine. Elle siège au Conseil général depuis 2011. Elle est membre de la Commission de la politique sociale, de la Commission d'aménagement et elle est déléguée de l'Association des CO de Sarine-Campagne.

Je vous prie, chers collègues, de faire un bon accueil à cette candidature et je vous remercie de votre soutien.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Autre candidat. Tel n'est pas le cas, nous passons à l'élection. Est candidate Mme Martine Vorlet.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir distribuer les bulletins, les récolter puis à me délivrer le résultat.

M. Peter Schnyder, Président sortant. La parole est à Mme la Syndique. Mme Schnyder.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Comme vous le constatez, nous sommes très bien organisés. Nous n'avons pas de temps mort. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas de pause avant la fin de la séance.

Mme la Présidente du Conseil général, nouvellement élue, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaudement pour votre brillante élection. Je pense que vos enfants peuvent être fiers de vous et je crois qu'ils partagent aussi votre émotion, ce qui est bon signe.

Au cours de cette année, passée dans l'ombre de votre prédécesseur, vous avez pu vous acclimater à la fonction qui est désormais la vôtre. Vous avez également remarqué que ce n'est pas une fonction de tout repos.

Cette année, vous serez dispensée de préparer la sortie du Conseil général, qui est toujours un moment un peu compliqué dans la vie d'une vice-présidence, mais néanmoins vous allez devoir affronter d'autres défis et surtout diriger d'une main de maître cette assemblée qui, rassurez-vous, à Villars-sur-Glâne, est extrêmement disciplinée malgré tout.

Je vous souhaite, Mme la Présidente, plein succès pour votre année de présidence.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Nous allons passer à la proclamation des résultats.

- Bulletins délivrés 42
- Bulletins rentrés 42
- Bulletins nuls 3
- Majorité absolue 22

Est élue à la vice-présidence, Mme Martine Vorlet avec 39 voix.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Toutes mes félicitations.

Nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour.

8. Divers

M. Peter Schnyder, Président sortant. La parole est au Conseil général, M. Carnevale.

M. Vito Carnevale, Conseiller général. Au nom du groupe socialiste, je tenais ce soir à remercier, le camarade et collègue, François Pythoud, pour son engagement et son travail au sein du groupe socialiste et ainsi qu'au Conseil général.

Durant une vingtaine d'années, dix-neuf pour être précis, au sein du législatif villarois, il a vu se succéder des présidentes et présidents et surtout il a dû en faire hérissier des poils avec ses interventions, ses demandes de clarifications et autres plaidoyers en faveur de la solidarité sociale, mais également intercommunale.

Ardent défenseur de moyens de transports alternatifs, d'une promotion des énergies renouvelables et d'un réel projet qui fasse avancer le Grand-Fribourg, il a gardé durant toutes ces années un esprit libre et critique très apprécié par ses camarades et ses collègues je l'espère.

Pour tout cela merci, François, et tout de bon pour ta nouvelle expérience en terres italiennes.

M. François Pythoud, Conseiller général. Je vous remercie pour les attentions, je ne m'attendais pas à cela. Je remercie le Président pour ses attentions en début de séance ainsi que celles de mon chef de groupe.

Quelques mots sur mon bilan. En premier, j'ai commencé, il y a dix-neuf ans, par l'élection d'un président du Conseil général socialiste et je termine aujourd'hui par l'élection d'une présidente du Conseil général socialiste.

Deuxièmement, j'ai appris aujourd'hui en écoutant notre responsable des finances, dont j'aurai quelques commentaires à faire que je les garde pour la suite, car on a l'habitude de faire des échanges pour pimenter les discussions financières. Ce que j'ai noté, à ma plus grande satisfaction, c'est que je n'avais pas contribué à l'augmentation du déficit de la Commune puisque le déficit de celle-ci est le même aujourd'hui qu'il était lorsque j'ai commencé il y a 19 ans.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les collègues du Conseil général présents, mais également tous ceux que j'ai eu l'occasion de cotoyer durant mes 19 ans au Conseil général.

Je remercie également tous les membres du Conseil communal ainsi que le secrétaire communal et toute son équipe pour le soutien qu'ils m'ont apporté.

Je souhaite bonne chance au Conseil général pour la suite et j'espère qu'un jour j'aurai l'occasion de voir le Grand-Fribourg se réaliser.

M. Peter Schnyder, Président sortant. M. Marthaler.

M. Thomas Marthaler, Conseiller général. Au mois de mars dernier, le Conseil communal de Fribourg a lancé un concours pour la requalification du quartier du Bourg.

Concernant les transports publics, j'ai été informé que le règlement du concours prévoit à sa page 24, ce qui suit :

«... l'alimentation des lignes de transports en commun par caténaire est vouée à disparaître au profit de bus à motricité autonome. Cet élément ouvre de nouvelles perspectives quant à l'occupation de l'espace par les TPF... »

Ce qui veut dire, selon les spécialistes contactés, que tous les bus rouleront en traction diesel dans le quartier du Bourg, notamment les bus des lignes 1 et 2.

Ce paragraphe du règlement me suscite trois questions :

- Qui a décidé que les lignes de contact des trolleybus sont vouées à disparaître alors que d'autres villes en Suisse et en Europe les développent. Est-ce que la Commune de Villars-sur-Glâne a été consultée ?
- Quelle est l'incidence pour la Commune de Villars-sur-Glâne, notamment pour la ligne n° 2. Selon mes informations, la ligne des Dailles a été inaugurée en 2005 et n'est donc pas encore amortie. La durée de vie de la ligne est d'environ trente ans. Si Fribourg supprime les trolleybus est-ce que cela aura des incidences directes pour la Commune de Villars-sur-Glâne ?
- Quelle est la position du Conseil communal concernant les transports en commun électrifiés et que va-t-il concrètement faire pour promouvoir les transports en commun écologiques ?

M. Peter Schnyder, Président sortant. Le Conseil communal. M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Conseiller communal. Pour répondre à la deuxième question, nous n'avons pas été consultés sur ce point. Nous allons bien évidemment nous intéresser à la question.

Concernant la troisième question, nous souhaitons garder les lignes électrifiées en l'état car elles donnent entière satisfaction au niveau du bruit et de la pollution.

A terme, les TPF désirent changer leur type de bus dans une dizaine d'années, avec un type plus silencieux. A court terme, nous n'avons reçu aucune information de leur part sur un éventuel changement.

Nous ne manquerons pas de nous intéresser à la question et je reviendrai vers vous lors d'une prochaine séance.

M. Peter Schnyder, Président sortant. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'ai une question pour le bureau afin de savoir s'il est possible de joindre aux procès-verbaux les divers slides qui sont projetés durant les soirées, ce qui permettra une meilleure compréhension des procès-verbaux lors de leur lecture. Je demande au bureau de se déterminer sur cette question.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Nous étudierons votre demande lors de la prochaine séance du bureau. Ceci ne devrait pas poser de problème. Nous pouvons déjà les joindre au procès-verbal de cette séance pour autant qu'ils soient en notre possession.

M. Peter Schnyder, Président sortant. Autres interventions. Mme la Syndique.

Mme Erika Schnyder, Syndique. Je ne veux pas prolonger la séance, mais j'ai une information importante à vous communiquer ce soir.

C'est l'heure des départs, l'heure des retraites et, en 2016, notre chef des finances, M. Mettraux prendra une retraite bien méritée à l'âge de 65 ans.

Le Conseil communal a décidé de ne pas trop attendre avant de remplacer M. Mettraux. Etant donné que c'est une mémoire vivante de la Commune, il est important que son successeur soit mis au courant et coaché un certain temps par M. Mettraux.

De ce fait, le Conseil communal a mis au concours le poste de chef/fe des finances et j'ai le plaisir de vous annoncer, ce soir, que ce poste a été repourvu pour Mme Karine Rusterholz.

Elle est comptable diplômée et a un parcours professionnel très intéressant. Actuellement, elle est responsable des finances de la Commune de Givisiez. Mme Rusterholz commencera son activité le 1^{er} décembre 2015. Elle va ainsi pouvoir travailler durant 5 mois avec M. Mettraux.

Etant donné les bruits qui circulent, je tenais à vous informer officiellement ce soir. Le Conseil communal fera un communiqué de presse à cet égard, qui sera discuté lundi prochain dans sa séance ordinaire.

Au passage je profite encore de féliciter Mme Vorlet pour sa brillante élection.

M. Peter Schnyder, Président sortant. D'autres interventions. Tel n'est pas le cas.

Nous arrivons au terme de cette séance et je tiens à remercier tout le monde pour la bonne tenue de nos débats. Je remercie les Conseillers communaux et les Conseillers généraux, mais également le personnel communal pour le travail et l'engagement accomplis durant toute cette année de présidence.

J'espère que tout le monde participe à notre traditionnel apéritif amélioré.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire

Emmanuel Roulin

Le Président

Peter Schnyder

Etant donné les bruits qui circulent, je tenais à vous informer officiellement ce soir. Le Conseil communal fera un communiqué de presse à cet égard, qui sera discuté lundi prochain dans sa séance ordinaire.

Au passage je profite encore de féliciter Mme Vorlet pour sa brillante élection.

M. Peter Schnyder, Président sortant. D'autres interventions. Tel n'est pas le cas.

Nous arrivons au terme de cette séance et je tiens à remercier tout le monde pour la bonne tenue de nos débats. Je remercie les Conseillers communaux et les Conseillers généraux, mais également le personnel communal pour le travail et l'engagement accomplis durant toute cette année de présidence.

J'espère que tout le monde participe à notre traditionnel apéritif amélioré.

La séance est levée à 22 heures 15.

Le secrétaire

Emmanuel Roulin



Le Président

Peter Schnyder